

MASTEROPPGAVE

Jeg snakker derfor er jeg!

Quelle place donner aux langues minoritaires françaises et norvégiennes dans l'enseignement au lycée ?

Geneviève Frachon

September 2022

Master i fremmedspråk i skolen
Institutt for språk, litteratur og kultur



Jeg snakker derfor er jeg!

Quelle place donner aux langues minoritaires françaises et norvégiennes dans l'enseignement au lycée ?

Geneviève Frachon

Master i fremmedspråk i skolen
Avdeling for økonomi, språk og samfunnsfag

Directrice de mémoire : Anje Müller Gjesdal & Michel Bert

Résumé

Ce mémoire aborde les langues régionales et le thème de la démocratie à l'école. Nous présentons la situation des langues régionales et minoritaires en France et en Norvège et nous proposons un projet didactique interdisciplinaire autour de ce thème.

Parti du constat que les langues minoritaires sont aujourd'hui en danger, que la charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992) est un outil pour les protéger dont la France n'a pas réussi à s'emparer, nous avons choisi de nous servir de ce rejet pour l'utiliser comme un contraste avec la situation en Norvège. Pas toujours vue comme un exemple de respect des droits des minorités, la Norvège a cependant signé la charte et a récemment mis en place un nouveau plan pédagogique (LK20) où la démocratie est un des trois éléments phares de ce projet. À travers un projet interdisciplinaire mené dans un lycée, nous avons souhaité sensibiliser les apprenants aux menaces qui mettent en danger les minorités linguistiques, et par là même la démocratie.

L'objectif de notre travail est de permettre aux élèves de comprendre la valeur d'une société multiculturelle où toutes les langues ont leur raison d'être. Dans le thème transversal *démocratie et citoyenneté* abordé à l'école, les minorités sont prises en compte dans la plupart des matières enseignées ce qui est une opportunité pour une activité interdisciplinaire.

Les difficultés liées à la mise en place d'un tel projet montrent que le processus de collaboration est un enjeu qui peut freiner la mise en place du travail collectif. Dans ce cas, il sera nécessaire d'instaurer un travail probablement moins ambitieux, mais qui peut être les préliminaires d'un autre projet ultérieurement.

Démocratie, langue et identité culturelle sont les éléments clés de ce projet. Notre volonté a été de mettre en avant l'histoire linguistique de ces deux pays et ses conséquences sur la société moderne. Il est nécessaire que les jeunes norvégiens se penchent sur ce thème de l'histoire des langues pour pouvoir mieux comprendre et mieux protéger leur héritage culturel et appréhender la situation linguistique des minorités dans le reste du monde.

Remerciements

« Une planète sans biodiversité, c'est une planète morte. Que dire d'un monde sans diversité des langues et des cultures ? Les langues dans le monde sont huit fois plus menacées que les poissons. Pourtant, lorsqu'une langue disparaît, elle emporte avec elle un pan de la culture et des savoirs d'un peuple ». Cette citation provient de la « Caravane des dix mots¹ » à la *Biennale des langues*, Lyon (mai 2022). C'est dans cette ambiance que j'ai rédigé la plus grande partie de mon travail de master. Cet endroit m'a beaucoup inspiré et c'est à ce moment que j'ai vraiment pris conscience du lien étroit entre la biodiversité dans la nature et dans les langues. Cette période propice à l'écriture m'a également permis de participer à une rencontre de « La Blaguée », une association française des Monts du Pilat qui veut conserver les pratiques de la langue régionale, l'occitan (Annexe 1 : Photos prises à la Blaguée). Les membres de cette association se rassemblent régulièrement, lisent, chantent, et se souviennent dans leur langue. Cette association apolitique rassemble certains des derniers locuteurs occitans du Pilat et leur pratique permet de se rappeler, de ne pas oublier. Il est dommage de voir le cruel manque d'intérêt de ces rencontres par les jeunes générations.

Plus particulièrement, merci

À Pierre-Bernard Teyssier et tous les membres de son association, +++++

À mon père qui fait partie de ces derniers locuteurs et qui, à plus de 80 ans, a compris je l'espère que l'occitan n'était finalement pas aussi préjudiciable qu'on le lui avait dit

À ma mère qui était là quand il le fallait !

À Hege-Marie, compagne fidèle pendant ces 4 années et notre groupe sur Facebook « Les légendaires du Master », Linda et Siri. Vous allez réussir, j'en suis sûre !

À ma famille, mon mari Ole et mes enfants André et Émil qui ont compris l'importance de mon projet et l'ont toujours soutenu

À Michel Bert, chercheur et enseignant à Lyon II, sans qui ce projet n'aurait jamais débuté et à son soutien, son approche toujours très judicieuse tout au long de mon travail

À Anje Müller Gjesdal enfin, pour son écoute, sa disponibilité, ses conseils, ses idées et ses commentaires avisés.

¹ Biennale des langues 2022, Lyon. Consulté le 10.08.22 sur <https://caravanedesdixmots.com/biennale/>

Table des matières

Résumé	3
Remerciements	4
Mots clés	7
Abréviations :	7
Glossaire :	7
Introduction	8
Chapitre 1 - Histoire du français. Construction d'un pays autour de l'unilinguisme	10
1.1. <i>De la royauté à la Révolution : la France, un pays plurilingue</i>	11
1.2. <i>1851 : l'école obligatoire, une année charnière</i>	13
1.3. <i>Époque contemporaine : la place du français se confirme</i>	14
Chapitre 2 – La Norvège et ses langues : un pays qui défend nationalisme et plurilinguisme	18
2.1. <i>La construction d'un État-Nation</i>	18
2.2. <i>1905 : La Norvège est indépendante</i>	21
2.3. <i>La création du conseil des sâmes</i>	22
Chapitre 3 : La Charte Européenne et ses répercussions sur les politiques linguistiques en France et en Norvège	24
3.1. <i>1992 : La charte européenne des langues régionales ou minoritaires</i>	24
3.2. <i>La France dit NON aux LR</i>	25
3.2.1. 1999 : Nouvelle tentative infructueuse de ratification de la Charte	26
3.2.2. 2008 : Les LR font partie du patrimoine de la nation	27
3.2.3. 2021 : La loi Mollac.....	27
3.3. <i>2022 : Les résultats d'une politique linguistique défailante qui divise les Français</i>	28
3.4. <i>1993 : La Norvège dit OUI aux langues minoritaires</i>	30
3.4.1. Le peuple Sâme	30
3.4.2. Le peuple Kvène.....	32
3.4.3. Les relations entre les minorités en Norvège.....	32
3.5. <i>2022 : Les résultats de la politique de reconnaissance des langues minoritaires</i>	33
3.6. <i>L'avenir des langues minoritaires dans ces deux pays</i>	36
Chapitre 4 – La place des LR dans le cadre de l'enseignement du FLE et les langues minoritaires dans le projet pédagogique en Norvège	37
4.1. <i>Le cadre européen commun de référence pour les langues</i>	37
4.2. <i>Les objectifs du projet pédagogique dans l'enseignement des langues à l'école norvégienne</i>	38
4.3. <i>Le rôle de la diversité linguistique au sein des langues étrangères</i>	39
Chapitre 5 - Un projet didactique interdisciplinaire	41
5.1. <i>Les raisons</i>	41
5.1.1. Un regret : le manque de support pédagogique dans l'enseignement du français en Norvège	41
5.1.2. Une solution : la mise en place d'un travail interdisciplinaire.....	42

5.2. <i>La description</i>	43
5.2.1. La démarche	44
5.2.2. Les matières engagées dans ce projet et les objectifs d'apprentissage dans LK20.....	44
5.2.3. Les choix des outils : l'enseignement par les TIC.....	45
5.2.4. La tâche	47
5.2.5. Quels élèves sont concernés par quelle langue ?.....	47
Chapitre 6 : Discussion	48
6.1. <i>Premier défi dans la tâche : choisir une langue</i>	48
6.2. <i>Les obstacles rencontrés dans l'élaboration du projet</i>	49
6.3. <i>Le choix du thème interdisciplinaire</i>	49
6.4. <i>L'évaluation du projet</i>	50
6.5. <i>Bilan</i>	50
Conclusion	52
Bibliographie	54
Annexe 1. Photos prises à la Blaguée	60
Annexe 2. L'examen de français au lycée. Høst 2014	61
Annexe 3 : Les objectifs d'apprentissage en VG 1 (première année de lycée en Norvège)	63
Annexe 4 : Le projet réalisé avec l'outil en ligne : <i>bookcreator</i>	64
Annexe 5 : Projet interdisciplinaire sur les langues d'une durée d'une semaine	66
Annexe 6 : Bookcreator : mode d'emploi	74

Mots clés : Langue – Langues régionales- Minorités - Identité - démocratie

Abréviations :

LR : Langue régionale

LK20 : Læreplanverket 20 ou Projet pédagogique 2020

Glossaire :

Dialecte : Ensemble des parlers qui présentent des particularités communes et dont les traits caractéristiques dominants sont sensibles aux usagers. (Le dictionnaire Larousse, 2022)

Glottopolitique : Analyse de l'effet du politique, des décisions politiques, sur la linguistique.

Langue minoritaire : La charte européenne des langues régionales ou minoritaires définit les langues régionales et minoritaires comme « des langues qui sont traditionnellement utilisées sur un territoire spécifique d'un État, par des ressortissants qui constituent un groupe historique minoritaire de la population » (Conseil de l'Europe, 1992). Par commodité et pour différencier clairement la situation dans les 2 pays, nous utiliserons le terme de langue régionale (LR) quand nous nous référerons à la situation en France et langue minoritaire quand nous nous référerons à la situation en Norvège.

Les langues régionales ou minoritaires de France sont un ensemble de langues autochtones, géographiquement et historiquement implantées sur le territoire français, autres que la langue française. Les langues issues de l'immigration ne sont pas considérées comme des langues régionales.

À noter : les langues régionales sont parfois appelées dialectes ou patois afin d'insister sur leur caractère local. Cependant, en linguistique, “dialecte” désigne une variété significativement distincte d'une langue donnée, tandis que “patois” tend à être évité du fait de sa valeur souvent péjorative.

Les langues de France : le rapport Cerquiglini a recensé 75 « langues de France », ce qui a altéré l'illusion de la France comme pays monolingue.

Monolinguisme : le fait de n'utiliser qu'une langue soit d'une personne, soit d'un État. Le monolinguisme est le contraire du bilinguisme et du multilinguisme.

Patois : Parlers locaux employés par une population de civilisation inférieure à celle que représente la langue commune environnante (Lexique de la terminologie linguistique, 2020). Il fait référence à une variante pratiquée dans une zone géographique plutôt réduite et rurale.

Introduction

La France est un des rares pays au monde à être politiquement monolingue. Il y a une langue officielle : le français. Cependant, on recense environ une dizaine de langues régionales (LR) en France métropolitaine, dont l'occitan, parlé par près de 800 000 personnes, qui est la première langue régionale en France. À l'inverse, la Norvège est un pays plurilingue avec deux langues officielles, le norvégien et le sâme. Il existe également deux principales variétés écrites du norvégien : le *bokmål* ou langue du livre et le *nynorsk* ou nouveau norvégien. Les langues sâmes sont parlées par la population autochtone au nord de la Norvège tandis que le norvégien est utilisé par la majorité de la population (European Fédération of National Institutions for Language EFNIL, 2014). Dans les deux pays, une seule langue est majoritaire : le français en France et le norvégien en Norvège avec la variante bokmål. Si en France comme ailleurs les LR sont porteuses d'une histoire et d'une culture, elles ne se transmettent que peu ou plus dans le système scolaire. Un manque de transmission générationnelle, une déficience de la planification linguistique ajouté à un manque de la pratique de ces langues dans l'enseignement et dans les médias, contribue à leur déclin².

Face à ce défi, l'école en Norvège doit jouer un rôle significatif. Elle semble être le meilleur moyen susceptible de transmettre notre héritage culturel linguistique. Si le thème des LR françaises semble ne pas beaucoup intéresser les enseignants du FLE (Français Langue Étrangère), la situation est différente en Norvège où les termes démocratie, culture et langues minoritaires sont des piliers du projet pédagogique scolaire dans l'ensemble des matières enseignées.

La problématique de ce travail est d'analyser dans quelle mesure la mise en valeur des langues minoritaires peut permettre de traiter le thème de la démocratie à l'école en Norvège et comment réaliser un parallèle entre l'histoire des LR en France et les langues minoritaires en Norvège pour mettre en place un projet didactique qui répond aux obligations du projet pédagogique LK20 : « explorer et rendre compte de la diversité des conditions sociales et des événements historiques dans les régions où la langue est parlée, et voir les liens avec votre propre origine » (notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2019)

Nos questions de recherche sont les suivantes :

² Ce mémoire a été réalisé à partir d'un projet préalable et d'un travail bibliographique soumis dans le cadre d'un cours de master obligatoire, « Språklig variasjon » (Frachon, 2020) auprès de l'université de Halden. À la suite de nos recherches sur la place des LR dans l'enseignement du français en Norvège, nous nous sommes penchés sur les langues minoritaires en Norvège et leur place dans le projet pédagogique norvégien.

- Dans quelle mesure les politiques linguistiques ont imposé à travers l'histoire le droit de vie ou de mort sur les LR et/ou minoritaires en France comme en Norvège ?
- En quoi la *Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires* (Conseil de l'Europe, 1992) a influencé les décisions politiques pour la prise en compte des langues minoritaires dans la société ?
- Quelle est la place des LR dans le cadre européen des langues (Conseil de l'Europe, 2020) et dans le projet pédagogique norvégien LK20 ? (Utdanningsdirektoratet, 2018)
- Et enfin notre projet didactique : de quelle façon aborder les langues minoritaires à l'école en Norvège à travers l'interdisciplinarité et les enjeux de la démocratie pour répondre aux attentes du projet pédagogique global.

Dans le premier chapitre, nous allons donc décrire et analyser la situation historique des LR en France, en privilégiant l'occitan. Ensuite, notre second chapitre s'attardera sur la situation des langues minoritaires en Norvège en privilégiant le sâme (langue officielle) et le kvène (langue non-officielle) et leur histoire complexe. Puis, nous verrons dans le troisième chapitre de quelle manière La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (Conseil de l'Europe, 1992) a eu des conséquences sans équivoque sur le statut des LR en France ainsi que sur la position des langues minoritaires dans le dernier projet pédagogique norvégien LK20. Dans le chapitre 4, nous nous attarderons sur la place des LR dans l'enseignement du FLE qui suit les objectifs du cadre européen commun pour les langues, et l'enseignement du français dans les objectifs d'enseignement des langues étrangères dans le système scolaire norvégien. Dans le chapitre 5, nous élaborerons une séquence didactique dans le cadre d'un projet interdisciplinaire dans un lycée norvégien qui a pour objectif de sensibiliser les apprenants à la place des langues minoritaires dans notre société. Enfin, dans le chapitre 6, nous aurons une discussion sur les défis dans la tâche et l'évaluation du projet avant de conclure notre recherche.

Chapitre 1 - Histoire du français. Construction d'un pays autour de l'unilinguisme

Le français a pour origine le latin. Cependant, la langue française n'a jamais été la seule langue présente sur le territoire français. Une des autres langues présentes depuis plus longtemps sur le territoire français est l'occitan. Au moyen-âge, les troubadours s'exprimaient dans cette langue et aujourd'hui encore on retrouve de nombreux textes en occitan traduits en français standard afin de les utiliser dans l'enseignement. Les textes écrits en occitan ont donc été conservés, mais francisés. Venu plus tard, le français était un des latins populaires influencé par la langue des Francs, une langue germanique également appelé le francique. Le français est donc, à sa création, une évolution locale du latin teintée de langue germanique, enrichie d'influences gauloises, de langues scandinaves, et de LR. Jusqu'au XVIème siècle, la langue noble est le latin pour la classe dominante parisienne et nul ne peut penser alors que le français s'imposera dans l'ensemble de l'hexagone, puis au monde extérieur après la période coloniale (Chaurand, 2011, p. 38).

Tout comme le français, l'occitan est une langue romane issue du latin. Sa particularité est d'avoir été influencée par les langues parlées avant l'arrivée des Romains et d'avoir peu subi d'influence germanique. Elle est parlée sur la moitié sud du territoire français et l'ampleur du territoire où elle est pratiquée est donc géographiquement très étendu.



Figure 1 Carte de la langue occitane à la fin du XIIème siècle, 14.10.2018, consulté le 05.08.2022 sur https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ancien_occitan.png

1.1. De la royauté à la Révolution : la France, un pays plurilingue

En 1539, le roi de France François Ier signe l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui est pour beaucoup l'acte fondateur de la primauté du français dans tous les documents concernant la vie publique du Royaume de France. Cependant, cette ordonnance ne fait qu'imposer la publication des décisions de justice dans une langue comprise par les personnes concernées et non en latin.

À la Renaissance, l'élite bourgeoise aime à penser qu'elle est dépositaire de l'héritage historique et culturel français. Les sciences sont en plein essor et tous les documents doivent être écrits en français (écriture du mot français à cette époque). Cette langue devient peu à peu la langue des sciences et de la littérature. En 1634, Richelieu crée l'Académie française qui a pour objectif de fixer la langue, de l'unifier et de la perfectionner. Progressivement, c'est la langue parlée près de Paris qui se répand : le francien ou français. Mais la France reste avant tout un pays plurilingue. La majeure partie de la population parle une autre langue que le français : « À partir du XVII^{ème} siècle [...] on continue à utiliser les parler locaux dans la vie quotidienne [...] La résistance des dialectes augmente à mesure qu'on s'éloigne de la capitale » (Guiraud, 1978, p. 28).

Les locuteurs occitans participent activement à la Révolution dans un premier temps. Ils acceptent le nouveau régime car ils veulent retrouver une autonomie perdue sous la monarchie. À ses débuts, le nouveau système politique donne aux territoires une certaine autonomie et l'occitan est utilisé dans tout le sud de la France. Lavabre, un révolutionnaire languedocien, inventera même dans une chanson en occitan le personnage de Marianne comme personnification de la République. La langue d'oc est utilisée dans la propagande côté monarchiste comme côté révolutionnaire. Mais le consensus ne va pas durer et de nombreux opposants à l'utilisation du français comme langue unique sur le territoire français vont très vite devoir se cacher pour mener leurs revendications culturelles. C'est le début de la centralisation française, inspirée du jacobinisme, où toutes les décisions veulent garantir l'égalité de traitement des administrés. De façon concrète, on assiste à l'accentuation des lourdeurs administratives et à la faible considération des cultures régionales. La construction de l'État national commencée sous la monarchie s'accélère alors. On force les provinciaux à acquérir la langue des élites, en espérant qu'ils accéderont aussi à leur vision du monde. Les élites révolutionnaires, de culture française, considèrent les « patois » comme un obstacle à la diffusion des idées des Lumières, et comme un héritage du passé féodal qui doit disparaître

comme tout ce qui renvoie à l'ancien temps (Torreilles et al, s.d.). Pour la première fois, une enquête va permettre d'avoir un aperçu plus détaillé de la situation linguistique en France. Ce questionnaire relatif au patois et aux mœurs de la campagne est mis en place par l'abbé Grégoire. Un rapport sera alors publié en 1794 sur « la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française » (Leuilliot, 1947). Ce compte-rendu dévoile que sur 25 millions de Français, 6 millions de Français ignorent la langue nationale et uniquement 3 millions la parlent bien. Le plurilinguisme est alors considéré comme un obstacle à la propagation des idées révolutionnaires et les LR sont vues comme les vestiges de la féodalité. Les élites politiques se concentrent autour d'une même vision idéologique : un peuple, un État, une langue. Il est décidé que le gouvernement doit utiliser uniquement le français pour forcer la population à l'apprendre (Grégoire, 1794). Pas question de laisser une place à la langue du peuple ; c'est au peuple d'acquérir la langue des élites éclairées, et donc, simultanément leur vision du monde. Il est important de souligner que cette idée se justifie à travers une philosophie démocratique : « Parler français, c'est affermir la démocratie. Oublier les patois, c'est se libérer des dominations et dépendances » (Perrot, 1997, p.160). Il y a ceux qui veulent renforcer l'unité du pays autour d'une langue commune, au nom de la République indivisible, et ceux qui ont une vision plus fédéraliste et veulent garder une variation linguistique. Cette opposition entre Jacobins et Girondins trouvera dans un premier temps une solution consensuelle. En effet, la constitution précise que l'ensemble des décrets seront traduits dans différentes LR. En pratique, l'application de cette loi est complexe. Les traductions sont difficiles et longues à rédiger, ce qui ralentit la diffusion des lois. La position sur les LR va évoluer avec l'idée que le français est la langue de la Révolution et ces langues sont alors perçues comme un vestige de la féodalité. Les révolutionnaires s'imaginent que quand ils (les habitants des régions) parleront comme nous, ils penseront comme nous et suivront nos ordres. En définitive, la langue française pour tous est mise en avant comme une mesure d'égalité permettant à tous de s'investir dans les débats politiques.

Si à cette époque, les LR ne sont pas ressenties comme une menace pour l'unité territoriale de la France, elles sont méprisées et considérées comme illégitimes par la classe sociale dirigeante. Lorsque le général Bonaparte prend le pouvoir par un putsch qui met fin au régime du Directoire, il ne lui reste plus qu'à confier l'administration locale à une hiérarchie de préfets, sous-préfets et maires des communes tous nommés et contrôlés par le pouvoir central : la fameuse centralisation « jacobine », bonapartiste en fait, est en place. Elle a de beaux jours devant elle, comme la lutte contre les « patois » qui est un de ses chevaux

de bataille. D'origine corse, l'empereur a lui-même connu ce mépris pour la langue corse et a dû apprendre à parler le français avant d'accéder au pouvoir. Il n'appréhende pas le corse, la LR qu'il a apprise, comme un atout, mais plus comme une barrière qui l'a freiné dans sa soif du pouvoir. Regrouper la France autour d'une langue commune sera un de ses principaux objectifs. Mais si l'unification de la France permet une meilleure connaissance de ses régions, l'acculturation de ces mêmes régions entraîne une culture de plus en plus uniforme et la diversité linguistique s'amenuise car la culture dominante ne la prend pas en considération dans le domaine public.

L'instruction publique se centralise et après la période napoléonienne, elle va devenir la meilleure façon d'imposer le français. La langue française va alors marginaliser les LR souvent qualifiées de patois, terme qui restera à connotation vernaculaire. La politique linguistique en France ne donne aucune place à la cohabitation de plusieurs langues. Cependant, une grande partie de la population française sera bilingue pendant longtemps et connaîtra à la fois le français et le patois. Le système de centralisation n'est pas encore suffisamment développé pour inhiber la transmission orale du patois de génération en génération. Les habitants de la campagne continueront de communiquer oralement en patois, mais le nombre d'écrits en LR sera limité.

1.2. 1851 : l'école obligatoire, une année charnière

Si le projet d'école obligatoire date de la Révolution française, l'éducation reste un privilège réservé aux élites dans la pratique. Il faudra attendre la loi Falloux en 1851 pour que la langue de l'école soit harmonisée autour de la langue française « le français sera seul en usage dans l'école » (Chervel, 1992 p. 65). Repris par Jules Ferry en 1882, la loi sur l'enseignement primaire obligatoire, laïc et public en français est alors adoptée (Gouvernement, 1882). L'idée est que tout citoyen français doit avoir accès à l'éducation en français seulement et avant tout. Il y aura des conséquences positives avec un plus grand nombre de personnes en milieu rural qui accèdent à la maîtrise de l'expression écrite et l'ascension sociale qui devient une réalité. Mais derrière cette amélioration se cachent d'autres enjeux pour une école qui est aussi un projet politique. En réalité, l'évolution qui impose la même langue pour tous se fait au détriment de la richesse linguistique apportée par les patois et les LR. En effet, les lois sur l'enseignement n'y font pas référence et elles sont souvent perçues comme un appauvrissement de la culture française. On assiste encore et toujours à la construction d'une identité nationale qui passe avant tout par l'instrumentalisation du français.

Malgré cela, au XIXème siècle, les écrits en langue d'Oc vont se multiplier et en 1854 la première association littéraire va naître. Si Jules Ferry ne veut reconnaître que le français dans le projet d'éducation de l'école laïque obligatoire pour tous, les habitants de l'Occitanie continuent la transmission orale de leur langue.

1.3. Époque contemporaine : la place du français se confirme

Pendant la première moitié du XXème siècle, les politiciens vont s'intéresser à nouveau aux LR. De timides tentatives d'interférer dans les programmes de l'Éducation Nationale vont se mettre en place, afin de remettre au goût du jour ces langues en perte de vitesse. Les linguistes témoignent cependant des réticences des autorités françaises face aux LR qui sont clairement perçues comme des langues vernaculaires :

Jusqu'à la première guerre mondiale, plus de la moitié de la population continue à comprendre le patois local et l'utilise largement. L'administration et l'école, toutefois, traquent les patois ; leur aire d'emploi se rétrécit et surtout ils se désagrègent, infiltrés qu'ils sont par le français (Guiraud, 1978, p.56).

Si l'espace Occitan n'est pas grandement touché par cette guerre, il y aura de nombreuses pertes humaines et la méconnaissance de la langue française est alors mise en cause. Les soldats ne comprennent pas tous les ordres donnés en français et les autorités en place incriminent ce manque de connaissance de la langue française. Les généraux iront jusqu'à mettre en place une mesure d'intelligence liée au degré de connaissance de la langue française :

L'estimation du coefficient intellectuel des nouvelles recrues se faisant sur une échelle de 1 à 6, (trois pour ceux qui savaient lire et écrire le français), beaucoup d'Occitans avec leurs langues différentes furent classés dans les premiers chiffres et durent combattre en première ligne (Pavis, 2016)

Mettant en relation des difficultés pour les soldats à comprendre en français des ordres au front et la valeur d'un soldat pour son pays, ce constat est utilisé par les autorités pour continuer le choix d'enseigner uniquement le français. À cette époque, les recherches ne mettent pas en avant que la connaissance d'une langue puisse permettre l'apprentissage d'une seconde langue. Bien au contraire, nombreux sont ceux qui envisage qu'une seconde langue ne peut être réalisée qu'à partir du moment où la maîtrise de la première est terminée (en supposant qu'un individu pourrait avoir « terminé » d'apprendre une langue).

Ayant combattu en première ligne, une grande partie des hommes de culture occitane de cette génération ne reviendront pas du front. Beaucoup seront alors remplacés par une vague migratoire qui ne connaît pas l'occitan (Conseil de l'Europe, 2015). La population agricole est cependant toujours importante et malgré un scepticisme ambiant, ceux qui reviennent vivants de la guerre et les femmes qui n'ont pas combattu, continuent de parler leur langue dans les campagnes, ce qui n'est pas le cas dans les zones urbaines. Les manifestations culturelles de la région occitane se multiplient mais elles sont plus temporaires, liées au folklore, à l'amusement. La langue et les romans régionalistes sont tous en français. Dans les années de l'entre-deux-guerres, des militants continuent de revendiquer pour l'occitan à l'école, mais leur combat est très peu visible et l'autorité centralisée n'en tient pas compte.

En 1920, le Bulletin officiel de l'instruction publique du Var publie un rapport d'un inspecteur qui regrette que la langue d'Oc ne soit pas présente à l'école :

[...] le provençal n'est pas un patois, c'est une langue véritable [...] Et cette langue romane autonome, est aussi distincte du français que l'italien et l'espagnol. Elle a son génie propre, sa syntaxe, son vocabulaire, avec le son musical de ses syllabes chantantes et son expressive harmonie, toute latine (Lieutard & Verny, 2007, p. 132-133).

Mais la résistance reste grande. Quand Le président de *la ligue pour la langue d'Oc* fait la demande au ministre à ce que l'enseignement primaire puisse prendre en compte les LR en 1925, il reçoit cette réponse :

Est-il donc vrai que le dialecte local puisse servir à enseigner le français ? Ce n'est, à cette heure, l'avis d'aucun pédagogue qualifié. [...] Comment en surplus, accorder une telle proposition avec les méthodes générales de l'enseignement, avec la méthode directe dont il est usé pour apprendre l'Allemand ou l'Anglais ? Se servira-t-on du languedocien comme truchement du français, tandis que le mot d'ordre moderne est l'apprentissage du français par le français ? Les objections valables se multiplient sans qu'apparaisse en sens contraire aucun argument décisif (Lieutard & Verny, 2007, p.130).

Cette réaction montre les idéaux pédagogiques et linguistiques de l'époque. Elle dévoile également à quel point les LR sont dénigrées par certains responsables au gouvernement, bien que les désaccords soient nombreux au sein même des groupes politiques.

Puis vient la seconde guerre mondiale, et là encore de nombreux jeunes locuteurs de la langue d'Oc vont mourir au front. Le nombre de ruraux diminue toujours, et avec eux la transmission orale de l'Occitan. Cependant, le mouvement de défense de la langue a survécu à

la libération. Timide a ses débuts, il va toucher un public bien plus large dans la continuité de mai 68. La prise de conscience que la langue d'Oc n'est pas un obstacle à la promotion sociale permet une reconquête identitaire qui se fera aussi en LR. Quoi de plus légitime que sa langue pour faire valoir ses droits ! (Forêt, et al., s.d.)

Il faudra attendre la loi n°51- 46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite loi Deixonne, pour que les LR obtiennent un statut en France. Il s'agissait en outre du premier décret de loi qui fasse officiellement référence à la « langue occitane ». Martel décrit l'importance de ce texte :

Ce texte, relativement étoffé, formule déjà l'essentiel des arguments qui serviront par la suite : dignité historique des langues concernées (essentiellement le breton, le basque et la langue d'oc) ; intérêt social (lutte contre l'exode rural par la valorisation de la langue du lieu, mais aussi progrès démocratique), pédagogique (meilleur apprentissage du français, vertus du bilinguisme) (Martel, 2014, p.131).

Cependant, il souligne également qu'il ne s'agit « en aucun cas d'une reconnaissance éclatante de la dignité des langues concernées, mais bien plutôt d'une concession mitigée qui n'a d'ailleurs pas fait l'unanimité dans le monde politique et intellectuel du temps (Martel, 2007, p.131).

Les enseignants ont alors le droit de faire la demande au ministère de l'éducation nationale pour utiliser/enseigner une langue régionale à l'école primaire. Si la demande est acceptée, ils peuvent alors utiliser une ou deux heures par semaine dans le cadre d'activités scolaires dirigées. Si cette loi reconnaît le droit d'existence et d'enseignement des LR, elle reste très restrictive et s'adresse aux enseignants extrêmement sensibilisés aux LR.

Ultérieurement, d'autres textes de lois en faveur de la reconnaissance des LR seront adoptés.

- La circulaire Savary du 21 juin 1982 tout d'abord, qui reprend l'essentiel mais de façon édulcorée. Cette circulaire organise les enseignements de langues et cultures régionales de la maternelle à l'université et autorise les expérimentations, telles les ouvertures de classes bilingues. L'enseignement des langues et cultures régionales peut être alors considéré comme une matière spécifique.
- La loi Bayrou du 7 avril 1995, qui confère une reconnaissance réglementaire à l'enseignement bilingue en langue régionale.

Bien que toutes les langues reflètent et révèlent l'évolution de la société, sa structure, sa façon de vivre, sa vision du monde et ses expressions culturelles, il semblerait que certaines d'entre elles soient plus valorisées que d'autres. En effet, plusieurs générations ont grandi dans l'idée que l'Occitan était une langue vulgaire et honteuse. Le sociologue français Pierre Bourdieu a effectué des recherches sur la culture, la classe dominante et sa façon de se distinguer des autres groupes de la société. Il indique dans *Le fétichisme de la langue* (Bourdieu, 1975, p. 76) que

Les langues régionales [...] subissent un déclasserment systématique : elles (les langues régionales) se trouvent réduites à l'état de patois [...] le système d'enseignement contribue pour une part déterminante à cette opération de déclasserment en [...] inculquant la reconnaissance de la légitimité de la langue légitime (1975, p.8).

Ces propos décrivent une situation défendue par l'administration française qui avait comme ambition de rassembler les Français autour d'une langue, comme si le plurilinguisme était un frein à l'apprentissage du français et/ou de la culture française. Cette administration qui représente l'autorité politique, envoie des signes d'autorité destinés à l'ensemble de la population. La langue officielle reflète l'unification de l'État, et les LR qui ne sont, par définition pratiquées, utilisées sur des zones géographiques restreintes et donc perçues comme un communautarisme dangereux pour un pays où le pouvoir centralisé domine depuis la Révolution française. Pierre Guiraud, linguiste français qui fait des recherches sur la formation du vocabulaire français, a lui aussi décrit ainsi l'évolution de la langue :

Les langues régionales disparaissent sous la poussée et la pression de la langue nationale (qui n'est à l'origine qu'un dialecte parmi d'autres) : ils sont chassés de l'école [...] cependant que leur littérature, leur presse s'étiolent et finissent par s'éteindre [...] survit pour un temps plus ou moins long [...] (Guiraud, 1978, p.8)

À cette époque, la dévalorisation de la langue non-dominante est une évidence. La promotion de l'unilinguisme pour une élite sous couvert de défense de l'égalité s'accroît et les LR sont décrites comme une menace à l'unité de la société.

Chapitre 2 – La Norvège et ses langues : un pays qui défend nationalisme et plurilinguisme

2.1. La construction d'un État-Nation

Le norvégien est une langue germanique parlée en Norvège. Elle vient du norrois, une langue scandinave médiévale et était parlée par les vikings. L'indépendance suédoise met un terme au début du XVI^{ème} siècle à l'union politique et linguistique scandinave dirigée par le Danemark, puis le norvégien se démarque officiellement du danois au début du XIX^{ème} siècle (Robert, 2004, p. 468).

Contrairement à l'État français qui a eu une politique linguistique monolingue depuis la Révolution française, la Norvège a connu un long processus démocratique pour ce qui est du choix de sa langue nationale à travers des débats politiques et médiatiques qui aboutiront à un consensus multilingue.

Le processus va débiter lorsque la Norvège rentre dans l'union avec la Suède, après avoir été sous domination danoise pendant plus de 400 ans. De 1814 à 1905 le sentiment nationaliste norvégien est très présent dans la société norvégienne. La langue devient alors un enjeu politique dans son processus de construction de l'État Nation. Contrairement à la France qui a fait le choix d'imposer la langue de l'élite lors de la Révolution, au détriment des autres LR sur son territoire, la Norvège va entamer un long débat où la langue se révélera finalement la précondition de la Nation. À travers la reconnaissance linguistique du bokmål, héritage danois, et du nynorsk, élaboration d'une langue avec comme fondement les dialectes de la côte ouest, la Norvège va créer son identité nationale propre. Elle hérite de la culture danoise, mais se crée également une langue à partir de ses dialectes présents sur son territoire.

C'est le linguiste, poète et écrivain norvégien Ivar Åsen qui va mettre en place cette langue écrite, le nouveau norvégien ou landsmål. « Il a rassemblé et systématisé les dialectes et crée ce qu'il appelle la langue nationale, jetant ainsi les bases de la nouvelle langue écrite norvégienne moderne. » (Notre traduction) (Bull, 2022). Le landsmål va recevoir le statut de langue officielle par le parlement en 1885 et la question identitaire se résout ainsi de façon consensuelle et démocratique. Les politiciens vont reconnaître deux situations linguistiques authentiques au sein de la population norvégienne et ils choisissent de rassembler identité nationale et héritage culturel. Plus d'un siècle plus tard, il est remarquable de constater comment un problème identitaire à forte connotation politique, a été résolu par le

multilinguisme sans qu'une norme ne s'impose avec une grammaire et une orthographe fortement codifiée

La Norvège fournit un exemple significatif d'une opposition politique structurée autour d'un problème linguistique. (...) La particularité norvégienne réside dans le fait que le problème linguistique a été résolu de manière consensuelle (Vignaux, 2001, p.175)

Aujourd'hui, près d'un demi-million de Norvégiens ont le nynorsk comme première langue. Cette langue bien implantée en Norvège est le résultat d'un système démocratique qui peut se vanter d'avoir fonctionné pour ce qui est des deux variantes du norvégien. Cependant, c'est une lutte au quotidien pour de nombreux locuteurs du nynorsk. « “Si le bokmål est un “moyen d'expression”, le nynorsk est “une partie de l'identité” des individus qui l'utilisent. L'identification semble moins prégnante pour les utilisateurs du bokmål” » (Vignaux, 2001). Néanmoins, certains prétendent “qu'il s'agit plutôt de deux variantes d'une même langue que d'un réel bilinguisme” (Robert, 2004). Les textes de loi utilisent les termes comme “variante linguistique” ou “variante majoritaire”. En effet, ces langues sont suffisamment distinctes pour qu'elles soient des vraies langues, et non pas des dialectes, mais elles restent très proches.

Au début du XXème siècle, cette reconnaissance linguistique ne sera pas une réalité pour les langues minoritaires présentes au Nord de la Norvège, bien au contraire. En effet, lors de la création de l'État norvégien en 1904, les autres langues présentes sur le territoire norvégien ne sont en aucun cas valorisées. Elles n'obtiennent aucun statut particulier. À l'inverse, la préoccupation principale du gouvernement est de norvégianiser ou “fornorske” le peuple des Sâmes. Lestringant le souligne dans ses recherches (2014) :

Les attaques à l'encontre des langues sâmes sont particulièrement fortes en Norvège. En effet, lorsque ce pays se sépare du Danemark en 1814, naît un fort sentiment national, qui voit d'un mauvais œil l'existence de plusieurs langues et cultures au sein du pays. Aussi l'élimination va-t-elle être menée de manière consciente et organisée. Dans les modalités, le parallèle avec la politique d'élimination des langues régionales en France à la même époque est frappant. (Lestringant, 2014)

Ce peuple transfrontalier n'a pas de territoire rattaché à un état en particulier et parle la langue sâme, qui appartient à la famille des langues finno-ougriennes. Rien à voir donc avec les langues scandinaves d'origine germaniques ! De plus, il existe 3 langues sâmes et 9 dialectes, qui se répartissent sur des lieux géographiques bien précis.

Le Same du Sud	Le Same du Centre	Le Same de l'Est
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Same du Sud ▪ Same de Ume 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Same de Pite ▪ Same de Lule ▪ Same du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Same d'Inari ▪ Same de Skolt ▪ Same de Kildin ▪ Same de Ter

Figure 2 Terre des Sâmes (2016) consulté le 10.08.2022 sur <https://www.terre-des-sames.com/le-peuple-same/les-sames-daujourd'hui/>

Cette diversité fait peur aux nationalistes norvégiens et sous couvert de vouloir donner une meilleure éducation aux jeunes Sâmes, la Norvège va activement détruire en grande partie leur culture.

En 1860, 15 ans avant la reconnaissance des 2 langues officielles en Norvège, l'enseignement en sâme dans les écoles est restreint. Cette langue sera même interdite par une loi de 1889 qui va rendre l'enseignement en norvégien obligatoire. C'est toute la société sâme qui est exclue de la société (Stubseid, 2013). Dans un premier temps, cette loi ne sera pas acceptée par les enseignants au nord de la Norvège. Ceux-ci seront alors remplacés par des enseignants du sud de la Norvège qui ne connaissent ni la langue, ni la culture sâme. L'État norvégien va également créer des internats qui ont pour objectif d'éloigner les enfants sâmes de leur langue et de leur culture. Les politiques linguistiques norvégiennes qui avaient reconnu conjointement l'héritage danois et les dialectes à l'ouest de la Scandinavie prennent alors une tournure toute autre. La création de ces internats dans les régions sâmes où les enfants sâmes seront forcés à parler le norvégien aura des conséquences dramatiques. Un nombre important d'enfants n'apprendront pas vraiment le norvégien et oublieront même le sâme :

Isolés de leur famille pendant de longs mois, un grand nombre d'entre eux ont perdu leur langue maternelle et leur culture sans pour autant apprendre ni le norvégien ni la culture scandinave (Guissard, 2007).

Coupés de leurs racines, ils seront tout simplement acculturés. En 1902, une loi qui concernait l'agriculture³ interdisait même à toute personne qui ne parlait pas suffisamment bien le norvégien d'acquérir des terres. Pour autant, malgré les initiatives des autorités visant à les discriminer, les Sâmes qui vivaient isolés à l'intérieur des terres du Finnmark ont réussi à garder leur langue.

³ Jordsalgsloven

2.2. 1905 : La Norvège est indépendante

La Norvège est un pays où le choix de la langue a tout d'abord été réalisé de façon consensuelle avant 1905, date de son indépendance. Cependant, il n'est pas vu d'un bon œil de traiter les Sâmes de façon égale aux habitants de la moitié sud de la Norvège. S'ils font légalement parti du même pays, dans les faits ils ne sont pas reconnus comme un peuple uni qui partage des valeurs et une culture commune. Ils font partie d'un peuple désormais éparpillé sur 4 pays⁴ et leur culture liée à l'élevage des rennes, la pêche, la chasse, avec un lien très fort à la nature, ne correspond pas à l'identité norvégienne du sud de la Norvège où l'identité nationaliste est forte à cette époque. Tandis que les Norvégiens se retrouvent enfin indépendants, les Sâmes sont divisés entre plusieurs pays et répartis sur des territoires, dépendants de pays qu'ils n'ont pas choisis et avec lesquels ils ont peu de liens culturels. Pendant toute la première partie du XX^e siècle, cette politique que l'on nomme aujourd'hui « fornorsking » intensifie sa stratégie d'unification autour de la langue norvégienne avant tout et au détriment des minorités norvégiennes.

Puis à partir de 1905, lorsque la Norvège se sépare de l'union personnelle avec la Suède, cela monte d'un cran : l'usage du same est désormais interdit dans l'enseignement et dans le culte. L'élimination connaît un pic dans les années 1930, avec l'entrée dans les mentalités des Sâmes eux-mêmes de l'idée que leur langue n'a pas d'utilité, et qu'il est de meilleur goût de parler norvégien (Lestringant, 2014).

Le refus de la culture sâme et kvène, avec des politiques de stigmatisation et les mesures considérables d'incitation à se « norvégianiser » choquent aujourd'hui par leur violence faite à l'encontre de ces peuples minoritaires. Sous couvert d'idéologie pour la cohésion nationale, la Norvège détruit en grande partie la culture des peuples qui ne se reconnaissent pas dans cette nation. Les politiques d'assimilations sont brutales et le racisme des années 1930 est le résultat d'un processus colonisateur engagé depuis longtemps. Tandis que la France menait des actions politiques sous formes de lois pour restreindre la transmission LR, la Norvège menait activement une répression contre les cultures du nord avec des pressions économiques et culturelles sur des familles entières. Dans son article sur le statut de la langue et de la culture sâme en Norvège, Guissard explique comment la politique de « norvégianisation » s'est poursuivie durant la première moitié du XX^e siècle et pourquoi la langue sâme a complètement disparu des zones littorales du nord de la Norvège (2007). Dans les années 1930, le parti

⁴ Norvège, Suède, Finlande et Russie

travailliste détient le pouvoir en Norvège et argumente en faveur d'un nouveau projet linguistique : le « samnorsk ». L'idée était de faire fusionner le bokmål et le nynorsk grâce à des réformes linguistiques. La réforme linguistique n'aura pas lieu mais l'attention va peu à peu se tourner vers les langues sâmes.

Après la seconde GM, le thème des minorités est en effet mis au goût du jour et face aux dommages culturels qui émergent, la Norvège prend conscience de son rôle désastreux dans le processus de « fornorsking ».

2.3. La création du conseil des sâmes

En 1956, le gouvernement nomme un expert chargé des affaires sâmes et le Conseil des Sâmes voit le jour. Le *Samekomité*⁵ est ainsi nommé et va rendre son premier rapport en 1959 qui fait état des actions urgentes à réaliser afin de préserver ce qu'il reste des particularités de la population sâme. Sa tâche est de protéger la langue, la culture et les ressources naturelles sâmes. Des lois en faveur des minorités vivant en Norvège vont être votées. Malgré le fait que les activités des Sâmes étaient presque passées sous silence dans la période de l'après-guerre, les propositions de la réunion de 1917 *Samenes første landsmøte*⁶, trouvent un nouveau terrain fertile et la protestation active de Sâmes contre la construction d'un barrage hydraulique à Alta (1978-1982) font partis des événements historiques majeurs qui ont permis de mettre en lumière leur combat et leur culture. On peut se demander ce qu'il serait advenu si le projet de cet édifice mettant en jeu la vie de villages et culture sâmes n'avait pas eu lieu, si les contestations n'avaient pas fait réagir des autorités qui ne tenaient pas compte de l'avis de cette minorité. En 1980, un bureau chargé des affaires sâmes à l'intérieur du ministère des Communes et des Régions est créé. De plus, les bases juridiques d'un futur parlement sâme sont mises en place avec le *Samerettsutvalget*⁷ ainsi que *Samisk kulturarven*⁸. En 1987, le parlement norvégien va établir le *Sameting*⁹ et adopte la *samelov*¹⁰ ceci d'après les recommandations faites en 1984 par le *samisk rettighetsråd*¹¹. Ce parlement sera inauguré en 1989 par le roi Olav V de Norvège.

⁵ Comité sâme

⁶ Première réunion nationale des Sâmes (notre traduction)

⁷ Comité pour les droits sâmes

⁸ Comité pour la culture sâme

⁹ Parlement same

¹⁰ Loi same

¹¹ Conseil des droits Sames

Il aura fallu moins de 10 ans pour que les Sâmes passent du peuple ignoré au fin fond de la nature immense et froide de Norvège, à une minorité reconnue et prise en compte par les textes de lois norvégiens.

Trois ans avant l'établissement de la charte européenne, la Norvège est vue comme pionnière pour la défense des droits des cultures minoritaires. Alors qu'elles ignoraient régulièrement les affaires concernant les Sâmes, les autorités norvégiennes vont peu à peu améliorer le dialogue au sein des différentes cultures et langues qui cohabitent sur le territoire. Grâce à l'engagement de bénévoles sâmes, aux jeunes qui ont fait des études supérieures et ont montré de l'intérêt pour leur langue, et à leur participation active aux organes publics, les organisations sâmes ont reçus des financements provenant de l'État norvégien qui leur ont permis de mettre en place des programmes qui les protègent et les mettent en valeur. La culture sâme et sa langue sera peu à peu reconnue puis valorisée dans l'ensemble du territoire norvégien.

Chapitre 3 : La Charte Européenne et ses répercussions sur les politiques linguistiques en France et en Norvège

La devise de l'Europe est *in varietate concordia* ou « unis dans la diversité ». Ce slogan signifie que nous sommes unis par nos différences, pour nos différences et grâce à nos différences. C'est dans cette idéologie que le Conseil de l'Europe va travailler sur le projet de la charte, un outil qui a pour objectif de mettre en avant les cultures plurielles du continent et qui réfute l'idée que le multilinguisme est un obstacle au projet européen. Dans cette partie va nous montrer comment un texte qui opte pour le respect des différences va avoir des conséquences considérables sur les droits des minorités en Europe et par là même sur la démocratie.

3.1. 1992 : La charte européenne des langues régionales ou minoritaires

En 1992, l'Union européenne qui s'était mis comme objectif de préserver la diversité, met le statut des LR au goût du jour. Le Conseil de l'Europe va rédiger puis adopter *La Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires* (1992).



Figure 3 Eurominority, Michel Bolloré-Pellé, 2004, consulté le 5 août sur <http://www.nouvelle-europe.eu/une-centaine-de-langues-en-europe-la-situation-des-langues-minoritaires>

Mise en place par le Conseil de l'Europe, la charte est une convention destinée d'une part à protéger et à promouvoir les LR ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen et d'autre part à favoriser l'emploi de ces langues dans la vie privée et publique. Ces langues sont définies de la manière suivante :

Les langues régionales ou minoritaires, telles qu'elles sont définies par la Charte, sont les langues pratiquées traditionnellement sur le territoire d'un État donné par des ressortissants dudit État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population ; elles sont différentes de la/des langue(s) officielle(s) de cet État et n'incluent ni les dialectes de la/les langues officielle(s) de l'État, ni les langues des migrants. (Conseil de l'Europe, 1992).

La charte contient un grand nombre d'actions différentes que les États peuvent choisir de mettre en place pour protéger et favoriser les langues historiques régionales et de minorités. Réparties en 7 thématiques, il est nécessaire d'entreprendre au moins 35 de ces actions pour montrer son engagement en faveur des LR. Chaque pays peut choisir de garder ou supprimer les paragraphes de la charte qui ne leur correspondent pas, ce qui montre un esprit d'ouverture de la part du Conseil de l'Europe qui souhaite « prendre réellement en compte la variété des situations nationales (...) et faire le maximum pour faciliter la signature de la Charte par le plus grand nombre possible d'États membres » (Conseil de l'Europe, 1992). Cependant, ce dernier n'a aucun pouvoir à l'intérieur de chaque État membre. Chaque État reste souverain et doit s'en tenir à sa Constitution. La France et la Norvège ont, comme nous l'avons vu dans nos chapitres précédents, une histoire bien dissemblable pour ce qui est de la reconnaissance des minorités. Une fois encore, les deux pays vont prendre des décisions diamétralement opposées qui auront des conséquences notables sur le droit à l'existence des groupes minoritaires en leur sein.

3.2. La France dit NON aux LR

En 1992, la France décide en premier lieu de ne pas signer la Charte. Plusieurs responsables politiques souhaitent son adoption mais l'amendement du 25 juin 1992 de la constitution française indique que « la langue de la République est le français ». Cette précision constitutionnelle avait pour but la contre-attaque contre la présence de l'anglais toujours plus envahissante, ainsi que l'attachement de la France à la francophonie. Certains interprètent ce paragraphe 2 comme quoi la langue de la République ne peut en aucun cas cohabiter avec une LR. En pratique, les conséquences vont être désastreuses pour ces langues territoriales qui vont donc être mises au même rang que des langues étrangères à la nation, alors qu'elles étaient parlées en France avant même que le français s'impose.

3.2.1. 1999 : Nouvelle tentative infructueuse de ratification de la Charte

N'abandonnant pas le projet de ratification, plusieurs politiciens influent vont commander des rapports pour appréhender le contenu de cette charte et la confronter avec la Constitution française. Quatre ans plus tard, le 24 septembre 1996, un rapport du conseil d'État exprime toujours des doutes sur la compatibilité de la charte avec la Constitution Française. C'est pour cela que le 1^{er} ministre va commander le rapport de Carcassonne (10.07.1998) ainsi que le rapport de Cerquiglioni (1999) en vue de la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Tout d'abord, le rapport de Carcassonne² (10.07.1998) : Ce rapport précise les conditions de l'élaboration de la Charte, son ouverture, ses engagements variables liés au fait qu'elle doit s'adapter à de nombreux pays. Il développe ensuite les arguments qui indiquent que la Charte est compatible avec la Constitution française pour envisager sa ratification. Ce rapport décrit l'esprit de la charte, son mécanisme, les principes constitutionnels confrontés à la fois au détail des dispositions de la charte, et aux modalités d'adhésion et d'intégration au système juridique français. Les rédacteurs ont choisi de se soucier des langues plutôt que des locuteurs. L'objectif est de protéger un bien culturel européen qui constitue une part importante de la diversité linguistique de l'Europe. Il ne s'agit donc pas de protéger un groupe minoritaire, mais une culture, un élément du patrimoine d'un État. Ce rapport montre clairement que la charte n'est pas incompatible avec l'article 2 de la constitution, ce qui lui était reproché par le Conseil d'État un an plus tôt.

Le rapport Cerquiglioni (1999) ensuite, également commandé par le 1^{er} ministre, est publié un an plus tard. Il définit tout d'abord les langues de France en vue de la signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Conseil de l'Europe, 1992). Il présente une liste de 75 langues parlées par des ressortissants français sur le territoire de la République et affiche les objectifs de la charte. L'ambition de ce rapport se divise en plusieurs catégories : "protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen" (Leclerc, 1999) demandant aux locuteurs de "placer à l'arrière-plan les ressentiments du passé". D'une part, une telle politique donne des droits aux langues, et pas à leurs locuteurs : "la Charte ne crée pas de droits individuels ou collectifs pour les locuteurs de langues régionales ou minoritaires" (Cerquiglioni, 1999, p.5). D'autre part, il s'agit de conforter un patrimoine, national et européen, dans sa diversité et sa richesse. Ce qui invite la France à reconnaître les langues de la France comme éléments du patrimoine culturel national

(Cerquiglioni, 1999). Ce rapport souligne donc qu'il n'y a pas lieu d'appréhender des groupes nationalistes qui se regrouperaient autour d'une langue, comme certains le laissaient croire.

Un rapport qui souligne que la charte ne s'oppose pas à la constitution et un autre qui établit une liste de langues parlées sur le territoire de la République, tout laissait à penser que la ratification était sur le point de se produire. Il n'en sera rien. La France signera la charte en 1999, mais le Conseil Constitutionnel refusera de la ratifier sous prétexte qu'elle portait atteinte à l'indivisibilité de la France, à l'égalité devant la loi dans le territoire et à l'unicité du peuple français.

3.2.2. 2008 : Les LR font partie du patrimoine de la nation

Faisant suite à cette non-ratification de la Charte européenne, l'engagement des défenseurs des LR ne s'est pas tari. En 2008, une loi constitutionnelle portant sur la modernisation des institutions de la Ve République, l'article 75-1, précise que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » et même si l'article 2 de la Constitution prévoit que « la langue de la République est le français », ces langues bénéficient d'un statut particulier. Cependant, cette reconnaissance est avant tout symbolique et ne peut pas remplacer la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Pour certains, la volonté de pérenniser et transmettre une langue régionale paraît désuète, anachronique. Cependant, il faut bien comprendre que l'attachement aux fondements identitaires et l'ouverture au monde ne sont pas opposés. On peut être attaché à la langue française tout en adhérant aux idées de transmission des LR. Vu sous un angle glottopolitique, on peut affirmer que la volonté hégémonique de la langue nationale dans la lignée du centralisme jacobin ne correspond pas aux idéaux girondins qui préfèrent le fédéralisme régional, et donc les LR. Il existe un désir de maintenir la langue d'une région « parce qu'un peuple qui possède sa vie propre doit aussi posséder une langue et une littérature bien à lui » (Hagège, 2015).

3.2.3. 2021 : La loi Mollac

En 2021, contre toute attente, et contre l'avis du gouvernement français, l'Assemblée Nationale adopte la Loi Mollac « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion » (2021). Tout comme la charte l'avait provoqué 30 ans plus tôt, cette loi a été très médiatisée et a suscité de nombreux débats politiques et médiatiques. Elle apportait des

mesures de protection et de promotion des LR dans trois domaines : le patrimoine, l'enseignement et les services publics (Mollac, 2021). Pour la première fois en France depuis la loi Deixonne, on promet aux LR un réel statut et une reconnaissance dans l'espace public. Cette loi devait protéger les LR pour ce qui est du patrimoine, des services publics et surtout l'enseignement. Malheureusement, ses opposants vont envoyer cette loi devant le Conseil Constitutionnel après son adoption. Ce dernier la rejettera à nouveau, mais partiellement cette fois. La promotion des méthodes d'enseignement par immersion et l'usage de caractères n'existant pas dans l'alphabet français pour nommer les enfants à la naissance sont décrétés anticonstitutionnels. La décision est sans appel et il semblerait qu'un changement de constitution soit nécessaire pour que les LR bénéficient de protection de la part de l'État Français. Finalement, pour trouver une solution consensuelle, le gouvernement français accorde un peu plus de liberté aux LR par la circulaire du 14-12-2021¹². Dans cette circulaire, il est notamment reconnu que : « l'apprentissage des langues concourt à l'ouverture culturelle des élèves, favorise leur mobilité et leur insertion professionnelle, et développe leur conscience civique ».

3.3. 2022 : Les résultats d'une politique linguistique défailante qui divise les Français

Aujourd'hui, le nombre de personne parlant une LR en France est estimé à 3%. Ces chiffres sont approximatifs car ils reposent uniquement sur le recensement de Bernard Cerquiglini (1999) dans son rapport « *Les langues de la France* ». La place des LR dans le système de l'Éducation Nationale est très restreinte. La ratification de la charte par la France aurait pu permettre des avancées notables, mais sa non-ratification empêche un développement réel de leur enseignement. Il semblerait que la langue française, langue de la République, ne peut en aucun cas cohabiter avec des LR.

L'atlas des langues en danger de l'UNESCO (Nations Unies, 2009) recense l'occitan parmi les langues en danger d'extinction. La langue n'est plus transmise dans les familles et la plus grande partie de la population qui parle les LR sont d'un âge avancé. Grâce à quelques médias qui les utilisent et à des publications, on peut noter que des efforts se maintiennent pour sauvegarder la langue occitane, mais ce sont des initiatives limitées et surtout locales. Au niveau national, il est évident que des démarches anecdotiques comme la signalisation routière bilingue dans certaines régions ou la possibilité de choisir l'option LR au baccalauréat, ne sauveront pas

¹² J.O. 14 décembre 2021

une langue. Ces tentatives de mise en valeur ne suffiront pas à la survie des LR si les locuteurs ne parlent pas cette langue au quotidien. Il y a trop peu d'actions concrètes qui permettent activement la transmission de ces langues. La protection de sa culture, de son identité s'associe pour beaucoup à des revendications politiques indépendantistes, ce qui est une aberration pour les autres qui voient un intérêt à promouvoir leurs différences pour enrichir nos richesses culturelles.

Les défenseurs des langues régionales qui, dans leur quasi-totalité, sont étrangers à toute idée d'indépendance, se prévalent d'un esprit de tolérance, d'acceptation des cultures minoritaires. Ils soulignent que le besoin de racines, la revendication d'une identité régionale, sont un corolaire de la globalisation. Ils ne pensent pas que la survie et l'usage des langues régionales menacent l'unité de la France. Au contraire, le refus de cette expression n'aboutirait selon eux qu'à exacerber un sentiment d'injustice (Andreani, 2008)

Blanchet (2018) a étudié la façon dont l'État Français a exploité la question linguistique dans la construction d'une identité nationale française depuis la Révolution de 1789 et selon lui, les politiques coloniales ont été aussi bien extérieures qu'intérieures. L'assimilation forcée a été l'idée phare depuis plus de 200 ans et le bi-plurilinguisme additionnel a été exclu pour amplifier la survalorisation du français. La création d'un État se fait autour d'un symbole commun. Lorsque la religion et le régime politique ne rassemble plus tout le monde, il ne reste plus que la langue.

L'opération idéologique de Grégoire est transparente et repose sur la conviction, héritée de la monarchie absolue, que l'unité implique l'unicité : puisque la Nation a renoncé à l'unicité religieuse et à l'unicité de la personne du souverain, il faut fonder son unité sur une nouvelle unicité, celle de la langue. (Encrevé, 2005)

L'occitan fait partie des LR victimes de la prédominance du français et d'une constitution qui, voulant se protéger des langues externes à la France, se retrouve à ignorer ses langues et ses cultures régionales. L'occitan est une langue, donc un moyen de communication, mais c'est également une identité culturelle à la fois collective et individuelle. Cependant, de nombreuses idées-reçues prétendent que les LR nuisent à l'apprentissage du français et les réactions négatives de la presse face aux revendications de perpétuer cette langue, ne sont pas rares.

Les LR sont une partie importante de la culture française. Si elles ont été perçues comme un obstacle à l'unification et à la cohésion de la France lors de la Révolution, la situation est

bien différente aujourd'hui. L'ensemble des citoyens français parlent français et ont donc une culture linguistique commune. Malgré le poids de nombreux acteurs politiques qui refusent de les reconnaître, de nombreuses associations travaillent activement aujourd'hui pour les conserver et les promouvoir.

3.4. 1993 : La Norvège dit OUI aux langues minoritaires

Mobilisés après les débats engagés avec la minorité Sâme dans les années 80, la Norvège a été parmi les premiers États à ratifier la Charte en 1993. Celle-ci entrera en vigueur en 1998. Elle allait dans la continuité de ce que la Norvège avait mis en place avec le peuple sâme depuis quelques années maintenant. Depuis, les autorités travaillent à la préservation et à la promotion des langues des minorités nationales. Un des objectifs de la politique linguistique norvégienne est de veiller à ce que ces langues ne disparaissent pas. Parmi les langues minoritaires qui sont reconnues en Norvège, on retrouve le sâme du nord, le sâme du sud, le sâme de Lule, le kvène, le roman et le romani¹³. Ces langues sont donc protégées par le Pacte des langues minoritaires (Regjeringen, 2022). Régulièrement, le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires fait des recommandations à la Norvège et récemment elle « a recommandé aux autorités norvégiennes de s'efforcer prioritairement à renforcer les moyens de redynamiser et de développer les langues minoritaires les plus menacées » (Conseil de l'Europe, 2022). La ratification du Pacte européen a fait preuve d'un suivi et les autorités se sont engagées dans un processus de préservation long et fastidieux. Notons que d'autres minorités nationales ont un lien original ou de longue date avec le pays, mais n'ont pas de statut d'autochtone. Ce qui peut être source de frustration et conflit pour les minorités non-reconnues.

3.4.1. Le peuple Sâme

Les locuteurs sâmes ont obtenu le plus de droits en tant qu'utilisateurs de leur langue minoritaire. Le paragraphe 10 de la constitution norvégienne stipule : « il incombe aux autorités de l'État de mettre en place les conditions nécessaires pour que le groupe ethnique des Sâmes puisse sécuriser et développer sa langue, sa culture et sa vie sociale (Notre traduction) ». Selon la loi donc, le sâme est une langue égale au norvégien, et ceci ne s'applique pas uniquement dans les zones administratives sâmes. Ceci s'applique dans les régions sâmes au nord de la

¹³ Il existe 5 groupes ethniques qui ont une longue histoire liée à la Norvège et sont donc considérés comme des minorités nationales (notre traduction) : kvener, skogfinner, rom (sigøynene), romanifolket (de reisende, tater), jøder. NDLA, consulté la dernière fois le 30.08.2022 sur <https://ndla.no/nb/subject:1:f4581340-52f1-435d-8f99-d5de4e123f70/topic:2:186558/topic:2:195019/resource:1:124356>

Norvège. Dans cette partie de la Norvège, tous les élèves ont le droit de recevoir une éducation en sâme. Les élèves ayant le sâme comme première langue ont également le droit de recevoir une éducation dans la langue norvégienne intitulée « norvégien pour les élèves ayant le sâme comme première langue ». (Kulbrandstad, 2015). En dehors de cette zone, il faut un minimum de 10 élèves pour que des cours en sâme soient proposés.

Pour ce qui est des réparations envers le peuple sâme, le président du parlement norvégien a soumis une proposition pour une commission chargée d'enquêter sur les politiques de fornorsking (ou obligation d'apprendre la culture norvégienne) en 2017 et les injustices commises contre les peuples sâmes et les kvènes. (Commission vérité et réconciliation, 2017). La commission présentera son rapport à l'été 2023.

Les Sâmes ont les droits les plus forts parmi les utilisateurs de la langue minoritaire. En tant que groupe ethnique, ils sont reconnus comme un peuple autochtone et ne sont donc pas définis comme une minorité nationale. Aujourd'hui, il existe un parlement sâme¹⁴ qui est un organisme institutionnel. Son travail est de mettre en place de bonnes conditions de développement des langues sâmes. Dans la constitution norvégienne, il y a le paragraphe sâme¹⁵ qui souligne qu'il est de la responsabilité des autorités de l'État de créer les conditions adéquates pour que les Sâmes puisse protéger et développer leur langue et leur culture, elle-même fixée par des Sâmes. La première partie de la loi sâme¹⁶ définit entre autres la culture sâme et sa langue. La troisième partie, liée à la langue, définit les lois linguistiques¹⁷. Le sâme et le norvégien sont des langues à valeur identique dans les zones de territoire sâme. L'enseignement peut se faire en sâme ou en norvégien dans les communes sâmes.

L'article 110a de la Constitution stipule que (Justis- og beredskapsdepartementet, 2022) « il est du devoir des autorités de l'État de redresser la situation afin que le groupe ethnique Sâme puisse sécuriser et développer sa langue, sa culture et sa vie sociale » (ma traduction).

Si ce peuple représente une partie infime de la population en nombre d'habitants, ils sont de plus en plus nombreux à afficher leur identité en chantant, dansant et rasant même dans leur propre langue maternelle. En 2022, les Sâmes sont entre 10 000 et 20 000. La plupart parlent « nordsamisk ». Les locuteurs de « lulesamisk » sont estimés à environ 500. Le

¹⁴ Sameting

¹⁵ Sameparagraf

¹⁶ Samelov

¹⁷ Språkløven

« sørsamisk » est parlé par quelques centaines de personnes au total en Norvège et en Suède (Kulbrandstad, 2015). Cependant, ces statistiques restent des estimations. Il n'existe aucun recensement ou enregistrement public qui demande quelle(s) langue(s) les personnes utilisent dans leur vie quotidienne. Les informations sont donc fondées sur des estimations. Malgré leur nombre relativement faible, ils ont réussi à se faire voir et entendre in extremis.

3.4.2. Le peuple Kvène

Le kvène est un dialecte finnois parlé principalement par la population kvène dans le nord de la Norvège. Tout comme la langue sâme, dans le cadre de la politique d'assimilation des minorités fin XIXème - début XXème siècle, le kvène a longtemps été interdit à l'école en Norvège (Guissard 2007, p. 208). Ce peuple minoritaire a acquis le statut de minorité nationale en 1999 et la langue kvène (étroitement liée au finnois) a obtenu le statut de langue minoritaire en Norvège, dans le cadre de *la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, en 2005. Cette minorité n'avait jamais été représenté dans les institutions norvégiennes et habitait loin du pouvoir central, ce qui est une des raisons pour lesquelles ce peuple a mis longtemps avant d'avoir pu être vraiment pris en considération. La politique d'assimilation a détruit une grande partie de la culture kvène. Ces derniers ont également attendu plus longtemps que le peuple sâme avant de se rassembler pour mieux être pris en compte :

L'évolution inquiétante du discours politique sur la nation et la citoyenneté explique le long silence des Kvènes dans la sphère publique (...) Ce n'est que dans les années 1980 que les Kvènes, encouragés par les mouvements ethno-politiques globaux et l'évolution de la société, ont commencé à exiger du pouvoir central des mesures pour renforcer leur langue et leur culture (Veivo, Yohann & Escach, 2019)

Cependant, ils ont une position spéciale parmi les minorités nationales. Lorsqu'au moins 3 élèves d'origine kveno-finnoise des écoles primaires du Troms et du Finnmark le demandent, ils ont droit à un enseignement en finnois. De plus, l'État accorde des subventions supplémentaires pour l'enseignement du finnois comme deuxième langue.

3.4.3. Les relations entre les minorités en Norvège

On peut voir que chaque groupe minoritaire obtient des traitements différents sur le droit à perpétuer sa langue et il est difficile de comprendre sur quelle caractéristique est basé cette reconnaissance. Il existe un rapport de force entre les minorités qui s'installe.

Dans l'idée d'une société égalitaire comme la Norvège, donner des pouvoirs à une minorité, mais pas à une autre, peut être vu comme une grande injustice. Comment expliquer que le traitement des Kvènes a été différent de celui des Sâmes, lui-même différent du romani ? (Viinikka-Kallinen, 2019).

Empreint de la pensée politique social-démocratie, la Norvège est tiraillée entre préserver un équilibre national entre ses minorités et donner un pouvoir important à certaines d'entre elles uniquement. Une telle situation risque d'augmenter les conflits. Ces réflexions basées sur les recherches de Guissard (2007) mettent en avant un enjeu très peu abordé dans notre travail mais qui mériterait un éclaircissement : celle des rapports entre les minorités linguistiques d'un pays. Le combat pour la reconnaissance est souvent axé entre pays souverain et minorité. Mais qu'en est-il des minorités entre elles ? N'ont-elles pas finalement le même combat, et par là même un pouvoir plus important si elles se rassemblent ? Quant est-il du *romani* (la langue du peuple romani) et du *roman* (la langue de l'espace), des langues indo-aryennes. Méritent-elles moins d'attention que le kvène, lui-même moins reconnu que le sâme ? Il est très difficile de déterminer exactement la taille des divers groupes minoritaires et le nombre de personnes qui utilisent ces langues. Ce qui est certain, c'est qu'il y a un travail important à réaliser pour que ces langues retrouvent leur dynamisme car si des efforts considérables ont été réalisées avec les Sâmes, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des autres minorités.

En 2021, une nouvelle loi a été voté afin de renforcer la pratique du nynorsk¹⁸. Alors que ses détracteurs la voient déjà comme disparue, les institutions politiques veulent mettre en place suffisamment de moyens afin qu'elle puisse garder sa vitalité. Cette loi donne également un statut de langue indigène au sâme et reconnaît officiellement le kvène, le romani, le roman et le juif comme des langues minoritaires en Norvège. Tous ces changements de politiques linguistiques montrent un intérêt et une prise de conscience de la pluralité des langues et des cultures en Norvège.

3.5. 2022 : Les résultats de la politique de reconnaissance des langues minoritaires

La Charte a été adopté en 1992, il y a tout juste 30 ans. Tandis que la Norvège a fait partie des premiers pays à la signer puis à la ratifier, la France a passé le seuil de la signature

¹⁸ Kultur- og likestillingsdepartementet. (2021, 05). *Lovdata om språk*. Lovdata. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur <https://lovdata.no/dokument/NL/lov/2021-05-21-42>

mais ne l'a jamais ratifié par la suite. Alors que ce traité européen avait pour objectif le renforcement de la démocratie et de la diversité culturelle, sans renier pour autant la souveraineté nationale des pays européens, la situation des LR est aujourd'hui très différente en Norvège et en France. Nous allons ici nous attarder sur les conséquences de deux politiques linguistiques qui engendrent des conséquences irréversibles sur l'héritage culturel de l'humanité.

La valorisation des langues présentes sur le territoire national diverge clairement dans le système scolaire. Tandis qu'en Norvège l'enseignement du bokmål et du nynorsk est obligatoire pour tous, et que les enfants sâme ont le droit à l'enseignement de leur langue indépendamment de leur lieu d'habitation, le nombre de jeunes qui apprennent leur langue régionale en France reste une exception. Le rôle des langues et la culture sâme est même clairement souligné au niveau du projet pédagogique national. Le dernier mis en place la rentrée dernière LK20 (Utdanningsdirektoratet, 2019) précise dès l'introduction

La connaissance de notre histoire et de notre culture est importante pour le développement de l'identité des élèves et crée une appartenance à la société [...] le patrimoine culturel des Sâmes fait partie du patrimoine culturel de la Norvège. Notre patrimoine culturel commun s'est développé au cours de l'histoire et doit être géré par les générations actuelles et futures. [...] Les expériences que les élèves acquièrent en rencontrant différentes expressions culturelles et traditions, contribuent à façonner leur identité. Une bonne société est fondée sur une communauté inclusive et diversifiée. (Notre traduction)

Pour ce qui est de la culture des régions, elles sont souvent vues comme un folklore local en France, tandis qu'en Norvège, elles se crédibilisent de plus en plus avec des institutions politiques qui les représentent telles que : le « samerett » qui préserve le statut juridique de la communauté Sâme et « språkloven », qui protège et renforce les langues officielles en Norvège dans tous les domaines de la société. Si il y a un paragraphe de la constitution qui a rendu la signature de la charte impossible en France (alors qu'elle avait pour objectif de protéger le français contre l'envahissement de la langue anglaise), la constitution norvégienne n'a pas remis en question la politique de reconnaissance des minorités linguistiques. Le mode de vie des sâmes est reconnu, leur culture liée à la pêche ou à l'élevage de rennes est légalisée, la fête nationale sâme est célébrée tous les 6 février dans les écoles dans toute la Norvège, parmi les médias officiels norvégiens, à travers le programme culturel national, et surtout l'enseignement du sâme est une priorité éducative au même niveau que le norvégien.

Si bon nombre de Sâmes ont déménagé vers la capitale, ils n'en n'oublient pas pour autant leur patrimoine culturel. Soulignons cependant que cette situation de valorisation est encore nouvelle et ne concerne pas tous les Sâmes. Certains se sentent encore exclus du fait de leurs origines. Il existe peu d'études sur la discrimination à l'égard des Sâmes dans la société norvégienne mais les statistiques révèlent une histoire empreinte d'exclusion et des témoignages attestent que la situation n'a pas complètement changé aujourd'hui. Les informations sur l'appartenance ethnique des Norvégiens ne sont pas enregistrées dans les statistiques officielles, mais tout laisse à croire que le combat pour être traité comme n'importe quel citoyen norvégien n'est pas complètement terminé pour les Sâmes. Le manque de considération qu'ont subi les peuples minoritaires ont des répercussions sur la situation sociale aujourd'hui. Bien que la politique officielle soit modifiée, ces groupes minoritaires souffrent toujours du traitement qu'ils ont subi. Notons que ces discriminations sont souvent géographiquement limitées. Une enquête de santé publique dans le Troms et le Finmark à partir de 2019 montre qu'un sâme sur trois déclare avoir été victime de discrimination, celle-ci étant le plus souvent fondée sur l'origine ethnique. (BUFDIR, 2020)

En France comme en Norvège, la disparition des LR pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Dans *The death of language*, Valdez a une citation où il mesure les conséquences liées à la perte de la diversité linguistique : « Ce que nous perdons, c'est essentiellement un énorme patrimoine culturel, la manière d'exprimer le rapport à la nature, au monde, entre eux dans le cadre de leurs familles, de leurs proches » (notre traduction) (2009). De nombreux linguiste se sont penchés sur ce thème de l'importance de la sauvegarde des LR. D'après Hagège, linguiste français d'origine tunisienne, perdre une langue n'est pas seulement perdre une collection de mots. Ces mots sont aussi des connections entre eux qui définissent une culture. Lorsqu'une langue disparaît, c'est tout une culture qui s'éteint et un monde dont la diversité s'amenuise. Ce linguiste attaché à la culture française, met en avant à plusieurs reprises les LR et leur valeur pour les groupes qui les parlent. « C'est aussi la façon dont ils expriment leur humour, leur amour, leur vie. C'est un témoignage de communautés humaines qui est extrêmement précieux, car il exprime ce que d'autres communautés que la nôtre dans le monde industrialisé moderne sont capables d'exprimer ». Il définit le langage comme « faculté définitoire de l'être humain » (Hagège, 2003). D'après lui, les langues sont une manifestation historique et sociale de cette faculté. Il insiste sur la diversité des langues et leur contenu symbolique, leur appartenance à des familles, et leur pouvoir identitaire. Cet attachement est souvent puissant et il n'est pas rare qu'il soit générateur de conflit.

Pour quelles raisons défendre à ce point le multiculturalisme ? La diversité linguistique aurait-elle un moins grand intérêt que la biodiversité ? Les deux sont-elles liées ? Il semblerait que ces deux préoccupations aient un dénominateur commun : ce qui n'est pas majoritaire et protégé activement dans notre société semble être condamné à disparaître. C'est cette réflexion qui va introduire notre projet didactique. Si les objectifs pédagogiques de LK20 se focalisent sur le thème de la démocratie et la compréhension du monde, alors il est nécessaire de mettre l'apprentissage de l'existence des langues en voie de disparition au même niveau que la protection de la biodiversité, thème également récurrent dans le projet pédagogique.

3.6. L'avenir des langues minoritaires dans ces deux pays

Pour donner suite aux politiques linguistiques bénéfiques aux minorités, les langues minoritaires en Norvège ont un avenir plus brillant que les LR en France. Tandis que la Norvège fait de sa politique des langues minoritaires une priorité en lui conférant une position dominante dans les compétences à acquérir durant le cursus scolaire, la France considère les LR comme un « trésor », mais on ne protège pas une langue en la contemplant. En France, l'article 2 de la Constitution pose un problème pour la ratification de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*. Il n'a cependant jamais été question que les LR évincent la langue française dans le domaine public alors une interrogation se pose : en quoi la culture régionale est-elle un frein à l'unité française ? Si la France se vante d'être une des plus grandes démocraties au monde, d'être un acteur important dans l'Union Européenne, pourquoi les minorités ne sont pas écoutées et mieux prises en considération ? Benoît-Rohmer (2001) le souligne

La promotion et la protection des langues régionales ou minoritaires dans les différents pays et régions d'Europe représentent une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

Les recherches de Boyer montrent à quel point l'unilinguisme français est ancré dans son histoire, dans son identité et cette quête présente deux aspects solidaires : « pas de concurrence (pour la langue nationale), pas de déviance (par rapport à l'usage légitime). » (Boyer, 2001, p.384).

Face à un avenir sombre pour les LR en France et un destin prometteur pour les minorités en Norvège, nous allons voir en pratique quelle est la place de ces langues dans le cadre européen de référence pour les langues puis comment les minorités linguistiques sont abordées dans LK20, le nouveau programme pédagogique norvégien.

Chapitre 4 – La place des LR dans le cadre de l’enseignement du FLE et les langues minoritaires dans le projet pédagogique en Norvège

4.1. Le cadre européen commun de référence pour les langues

Le cadre européen commun de référence pour les langues « Apprendre, Enseigner, Evaluer » (CECRL), publié le 2001 par le conseil de l’Europe, est un document influent sur la conception de l’enseignement des langues en Europe. « C’est un instrument pratique permettant d’établir clairement les éléments communs à atteindre lors des étapes successives de l’apprentissage » (CECRL, 2001). Il propose un classement avec la description des compétences linguistique et l’évaluation du niveau de maîtrise d’un apprenant d’une langue étrangère. L’échelle d’évaluation compte 6 niveaux qui sont A1, A2, B1, B2, C1, C2. L’intérêt de l’échelle est qu’elle est transposable à n’importe quelle langue. Le cadre ne se fonde pas uniquement sur des théories d’apprentissage particulières en raison du manque de consensus fondé sur une recherche solide.

Dans la définition que donne le CECRL d’une compétence plurilingue en milieu scolaire, on trouve une approche consensuelle et fonctionnelle du plurilinguisme où le locuteur exploite des ressources multiples d’un répertoire bilingue, dans un objectif de communication. Cette définition s’inspire de celle donnée par les linguistes Coste D., Moore D, Zarate G. dans *Compétence plurilingue ou pluriculturelle ou pluriculturelle* (1998) et inscrit une nouvelle didactique des langues dans une perspective qui valorise la multiplicité des langues et des cultures au sein de l’institution scolaire. La compétence plurilingue est donc inégale et dépend de l’évolution des langues en contact.

Le CECRL pose des questions, mais n’apporte pas toutes les réponses sur les objectifs à atteindre et les méthodes à utiliser dans l’enseignement des langues étrangères. Il souligne cependant que la langue est un instrument d’action langagière, ce qui rend la compétence communicative essentielle. Nous verrons que les objectifs d’apprentissage de LK20, avec un objectif affiché sur les compétences communicatives, répond clairement aux propositions faites par le cadre européen. Si le programme d’enseignement ne propose pas une méthode d’enseignement, cela implique que les méthodes qui sont concentrées sur la langue parlée, sont les plus importantes.

Il insiste enfin sur le fait que l'apprentissage d'une langue est indissociable de sa culture car chaque acte de communication se fait au sein d'un univers culturel de référence. Les compétences linguistiques du Cadre laissent donc une part importante à l'univers culturel de référence. Pour ce qui est du plurilinguisme, il est mentionné dans plusieurs des documents qui concernent l'enseignement des langues. La définition donnée est : « le plurilinguisme est la compétence à communiquer langagièrement et à interagir culturellement d'un acteur social qui possède à des degrés divers la maîtrise de plusieurs langues et l'expérience de plusieurs cultures ». Selon le CECRL, on distingue le plurilinguisme du multilinguisme qui est la connaissance d'un certain nombre de langues différentes dans une société donnée (CECRL, 2001, p.11). Les LR sont un outil intéressant dans le contexte de l'approche du plurilinguisme qui est décrite comme une compétence inégale et changeante. En effet, il souligne que les ressources d'un apprenant peuvent être de nature différente d'une langue à une autre.

4.2. Les objectifs du projet pédagogique dans l'enseignement des langues à l'école norvégienne

La réforme scolaire de 2006 K06-kunnskapløftet ou « promotion de la connaissance » souhaitait harmoniser les connaissances des apprenants norvégiens avec celles du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL, 2001). Cependant, les objectifs se sont plus tournés vers une approche pratique de la langue afin que les langues soient accessibles par tous les apprenants. Quatorze ans plus tard, LK20 a des objectifs assez semblables. L'apprentissage des langues étrangères n'est toujours pas suffisamment valorisé, mais le thème de la démocratie est apparu comme le seul thème interdisciplinaire imposé dans l'enseignement des langues étrangères parmi les trois qui en vigueur. Les deux autres que sont *Santé et compétence de vie*, puis *Développement durable*, ne sont pas mentionnés. C'est dans l'objectif de mettre en place un projet sur ce thème *Démocratie et citoyenneté* que notre travail sur la mise en valeur des LR a été construit. LK20 est clairement engagé pour la reconnaissance des minorités, ce qui répond aux obligations de la charte européenne signée presque 30 ans plus tôt. Y a-t-il une démarche plus démocratique que de faire entendre la voix des minorités ? Les valeurs et les cultures de tous doivent être entendues et respectées pour que l'enseignement de la démocratie soit assuré. Mais avant de respecter une culture, il faut savoir qu'elle existe.

Notre projet s'inscrit donc dans les objectifs du nouveau programme d'éducation pour ce qui est de l'interdisciplinarité. Une autre ambition dans ce travail est la mise en place et la valorisation du travail en groupe. Il est probable que les élèves ont différentes approches face

aux minorités. Pour favoriser l'apprentissage, il est souvent bon de partager les expériences de chacun.

Pour ce qui est de l'interdisciplinarité tout d'abord, le programme pédagogique général propose 3 thèmes au sein desquels l'école doit encourager l'apprentissage.

- La santé et les compétences de vie
- La démocratie et la citoyenneté
- Le développement durable

Les enseignants sont encouragés à traiter ces sujets en tant que principe pédagogique, et nous avons choisi une approche interdisciplinaire dans notre projet didactique. Notons qu'étant donné que *démocratie et citoyenneté* est le seul thème central obligatoire présent dans le projet pédagogique des langues étrangères, notre projet sera axé uniquement sur ce thème.

La partie générale du programme d'éducation en Norvège *Démocratie et citoyenneté* mise en place à partir de 2020, stipule que :

Une société démocratique repose sur l'égalité des droits et des chances de participation de l'ensemble de la population aux processus décisionnels. La protection des minorités est un principe décisif dans un état de droit et une société démocratique. Une société démocratique protège également les peuples autochtones et les minorités. Le point de vue des autochtones fait partie de l'éducation des apprenants à la démocratie. Tous les participants de la communauté scolaire doivent prendre conscience des perspectives minoritaires et majoritaires et créer un espace de collaboration, de dialogue et de discussion » (notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2017).

Il est donc nécessaire que chaque enseignant engagé dans ce projet encourage la promotion de la diversité et la prise en compte de l'individu.

4.3. Le rôle de la diversité linguistique au sein des langues étrangères

La légende de la tour de Babel dans la Genèse présente les différences linguistiques comme une punition de Dieu. Ce mythe a inspiré de nombreux chercheurs qui ont tenté de restaurer l'unité originelle à travers un langage universel. Mais ces langues artificielles n'ont jamais pu percer, faute d'histoire et de portée culturelle. Utiliser une langue universelle pour communiquer n'a pas réussi à unifier les peuples tant « la langue est une manifestation de l'identité culturelle, et tous les apprenants, par la langue qu'ils parlent, portent en eux les éléments visibles et invisibles d'une culture donnée » (Guangmin, 2018). Le concept de langue est plus large que le concept de communication. C'est la façon dont on pense, de qui on est. L'identité de chaque individu passe par le droit à pratiquer sa langue et donc sa culture. LK20 met l'accent sur la représentation des Sâmes qui est passé du statut de « région linguistique

mixte » avec des droits limités, à celui de « minorité ethnique », puis enfin de peuple autochtone avec un ensemble de droits. Pour aborder la richesse linguistique de la Norvège, il est pertinent de la comparer à d'autres pays et essayer de comprendre leur passé et leur présent. L'histoire des LR en France est différente. Jamais interdites de manière virulentes sur une grande partie du territoire comme ceci a été le cas en Norvège pendant toute la première moitié du XXIème siècle, les LR ont cependant toujours été dénigrées et mises au second rang. D'abord décriées par les Révolutionnaires comme la langue de la noblesse, elles ont ensuite été considérées comme la cause du manque d'éducation des populations rurales qui ne pouvaient pas accéder à l'éducation, faute d'une connaissance suffisante du français. Les théories d'apprentissage des langues montrent aujourd'hui que l'apprentissage de la langue première ou L1 ne nuit pas à l'apprentissage d'une seconde langue ou L2. L'idée qu'un apprenant rencontrerait des difficultés à apprendre plusieurs langues en parallèle a été présupposé pendant longtemps dans l'inconscient collectif. Il est aujourd'hui démontré qu'apprendre deux langues ou plus ne provoque pas des difficultés de langage et ne les aggrave pas non plus. Avec ses deux langues officielles, la présence régulière des autres langues scandinaves comme le danois et le suédois et la forte implantation de l'anglais dans les médias, la Norvège a une attitude plus ouverte dans l'apprentissage des langues. À l'opposé, avec sa politique d'unilinguisme et sa peur du communautarisme, la France se replie sur elle-même et sa culture s'appauvrit.

Chapitre 5 - Un projet didactique interdisciplinaire

Tandis que la Norvège avait reconnu deux langues avant même son indépendance, elle a négligé, voire opprimé pendant plus d'un siècle les minorités présentes sur son territoire. C'est pour permettre une réflexion sur la politique des langues et leur influence sur la diversité dans notre société que nous avons choisi d'aborder ce thème dans un lycée à Oslo en Norvège.

Le travail en projet permet aux enseignants d'optimiser l'apprentissage car les élèves établissent des liens entre les matières enseignées. Le thème des langues minoritaires est abordé dans l'ensemble du projet pédagogique au cours du cursus scolaire du lycée, et surtout en première année (VG1) car les élèves ont encore de nombreuses matières en commun. C'est une condition favorable pour effectuer un travail global sur la prise de conscience par les élèves de la valeur des langues minoritaires en Norvège et ailleurs.

Consciente de la valeur interdisciplinaire de nos recherches qui garantit les droits des minorités, nous avons mis en place un projet didactique dans un lycée norvégien. Notre exemple de LR française est l'occitan, une langue régionale que nous avons abordé dans notre premier chapitre. Comparer et analyser la situation des langues minoritaires en France et en Norvège est le début de la mise en place de notre travail interdisciplinaire. Le sujet de notre recherche rentre dans le thème : *Démocratie et citoyenneté*. Les compétences décrites dans le programme scolaire sont les suivantes : « L'éducation doit fournir aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires pour relever défis conformes aux principes démocratiques. [...] Ils doivent comprendre les dilemmes inhérents à la reconnaissance à la fois des droits de la majorité et des droits de la minorité. (Notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2017).

Notre objectif est d'apporter des pistes de réflexions basées sur les objectifs interdisciplinaires de LK20, de sensibiliser les élèves à repenser la place des langues minoritaires dans le respect de nos démocraties.

5.1. Les raisons

5.1.1. Un regret : le manque de support pédagogique dans l'enseignement du français en Norvège

Aucun manuel scolaire sur l'enseignement du français en Norvège traite des LR et/ou minoritaires. Nous pouvons nous interroger sur les raisons du manque d'intérêt pour ce thème

par les rédacteurs des ouvrages, d'autant plus que le thème a déjà été abordé dans l'examen de français niveau II à l'automne 2014 (Annexe 2).

Il est regrettable que l'enseignement du français en Norvège, standard et normé, ne prenne pas en compte les diversités du français, ainsi que son histoire linguistique. En tant qu'enseignant, nous sommes obligés de mettre en place un apprentissage conforme aux programmes pédagogiques. Les programmes officiels sont suffisamment généraux pour permettre aux enseignants de choisir eux-mêmes les outils pour leur enseignement. Cette liberté de prendre de la distance face à des manuels scolaires trop peu actualisés, donne la possibilité de traiter les sujets de façon toujours plus adaptée aux thèmes abordés. Il est important que les apprenants comprennent que pour pouvoir saisir les transformations de la langue française, il faut connaître ses influences au cours de l'histoire. La langue française est une compilation de langues et de dialectes parlés en France depuis de nombreux siècles. Aborder les LR en cours de français, c'est donc aborder l'histoire de la France et la culture disparate de ses régions, une autre façon de mettre en avant sa multiculturalité. L'enseignant va devoir chercher et mettre en place des ressources pédagogiques pertinentes. C'est une liberté pédagogique précieuse de pouvoir utiliser des supports variés, mais cela demande aussi un travail de recherche assidu et dépend de la connaissance et de l'intérêt des enseignants à se former.

5.1.2. Une solution : la mise en place d'un travail interdisciplinaire

Si un manque de support pédagogique interne à l'enseignement du français est à regretter, c'est aussi une opportunité pour mettre en place un travail interdisciplinaire. De cette façon, le développement de l'esprit critique des apprenants est favorisé. En effet, « l'interdisciplinarité favorise le développement d'habiletés cognitives supérieures comme la pensée critique, l'esprit de synthèse et d'intégration, les compétences réflexives, la compréhension des concepts difficiles et la mémoire conceptuelle ». (Erickson 1996, Klein 1998 & Spady 1994). Dans un tel travail, les apprenants sont également plus actifs que dans l'enseignement classique qui se limite à l'utilisation d'un manuel scolaire. Ils peuvent utiliser des sources numériques et trouver des données sur les langues minoritaires dans le monde. Ce travail de projet peut leur permettre d'avoir une vision plus globale sur la situation des langues en danger. La démarche de l'interdisciplinarité permet aux matières enseignées de regrouper leurs outils et leurs compétences et les élèves peuvent ainsi appréhender des notions de culture

et démocratie à travers l'enseignement du norvégien, de l'éducation civique, de l'anglais et des langues étrangères.

À côté de l'interdisciplinarité, le travail de groupe a une valeur pédagogique importante. Réfléchir sur les minorités linguistiques à plusieurs est une démarche plus dynamique que de chercher seul des réponses. De plus, cette démarche est facilitée par les nouvelles technologies numériques : « L'émergence des diverses opportunités que nous offre la technologie a fait de l'apprentissage collaboratif avec les aides numériques à la fois un champ de recherche complet et une forme d'apprentissage de plus en plus utilisée dans la pratique » (Kluge, 2021) (notre traduction). Travailler ensemble augmente l'esprit critique des apprenants.

5.2. La description

Dans cette partie, nous allons décrire plus en détail ce projet, la démarche, les matières concernées dont les objectifs d'apprentissages remplissent les critères du thème des langues, le choix des outils, la tâche en elle-même ainsi que les élèves concernés.

Notre projet porte le nom de : **JEG SNAKKER DERFOR ER JEG** (loquor ergo sum en latin ou je parle donc je suis en français). Il a pour ambition de proposer une présentation de certaines approches interdisciplinaires liées à l'élément charnière présent dans l'ensemble des matières enseignées qui est la section générale *Démocratie et citoyenneté* du programme scolaire norvégien

La protection de la minorité est un principe décisif dans un état de droit démocratique et une société démocratique. Une société démocratique protège également les peuples autochtones et les minorités. La perspective autochtone fait partie de l'éducation de l'éducation des apprenants à la démocratie. Tous les apprenants doivent prendre conscience des perspectives des minorités et mettre en place un espace de collaboration et de dialogue. Cultiver la diversité et inclure chaque individu dans la société est une nécessité » (Utdanningsdirektoratet, 2019).

De nombreuses matières enseignées dans le programme d'éducation des élèves en première année de lycée contiennent des objectifs d'apprentissages qui correspondent à ceux de notre projet. Nous avons dressé une liste non-exhaustive des matières impliquées en annexe 3, et gardons uniquement dans ce travail les matières qui seront concernées dans notre projet.

Le projet sera réalisé pendant trois jours durant la semaine qui se situe avant les vacances d'automne, semaine consacrée aux projets interdisciplinaires. Il est préférable qu'il soit effectué

après que les apprenants aient tous débuté l'apprentissage d'une langue étrangère. Le thème des minorités linguistiques concerne de nombreuses matières et il est judicieux d'aborder ce sujet en début d'année tant il aura des conséquences sur le reste du programme de l'année scolaire.

La mise en place du projet va être réalisée à l'automne 2022. : Une première ébauche du résultat attendu, présenté aux responsables de chaque section de l'établissement scolaire se trouve en annexe 5 : « Projet interdisciplinaire sur les langues – durée une semaine ou SPRÅKUKKE ». Cette présentation était une ébauche et les enseignants restaient libres de décider ce qu'ils souhaitent garder. Le plus important était qu'ils s'approprient le projet, et pour cela ils devaient participer à son élaboration.

5.2.1. La démarche

Dans le système scolaire norvégien, les matières enseignées au lycée section générale sont au nombre de 8 : il y a le norvégien, les mathématiques, les sciences naturelles, l'éducation civique, l'anglais, la géographie, les langues étrangères, le sport.

Pour donner suite à notre premier chapitre sur les LR en France (essentiellement l'occitan), ainsi qu'à notre seconde partie sur les langues minoritaires en Norvège (le sâme et le kvène), nous avons mis en place un projet pour les matières anglais, éducation civique, norvégien, et français. En effet, nous avons relevé des objectifs d'apprentissage dans chacune d'elles qui permettent une exploitation de ce thème interdisciplinaire. Cependant, chaque enseignant doit estimer la valeur qu'un tel enseignement va donner à son cours. Notons que le lycée dans lequel ce projet va se dérouler est une école enregistrée comme « FN-skole ». Ce terme signifie que « l'établissement scolaire fait partie d'un réseau d'école qui mettent un accent sur l'éducation internationalisée. L'école utilisent l'UNESCO comme lien afin de mettre en place des projets nationaux et internationaux » (notre traduction) (FN, 2022). Notons que l'UNESCO a des ressources très précises sur les langues minoritaires et l'esprit de notre projet correspond à cette philosophie de protection des droits de l'humanité.

5.2.2. Les matières engagées dans ce projet et les objectifs d'apprentissage dans LK20

Nous avons répertorié dans cette partie les matières engagées dans le projet ainsi les objectifs d'apprentissage de façon succincte. L'objectif est de montrer à chaque enseignant dans quelle mesure les objectifs d'apprentissage se regroupent à travers les matières enseignées.

- Norvégien

- Réfléchir à la façon dont les textes dépeignent les rencontres entre différentes cultures
 - Comparer les caractéristiques du norvégien avec d'autres langues et montrer comment les rencontres linguistiques peuvent créer des changements linguistiques.
 - Rendre compte de la prévalence des langues sâmes en Norvège, de la politique de norvégisation et des droits linguistiques des Sâmes en tant que peuple autochtone
- (Notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2019)

- Langues étrangères (chinois, espagnol, allemand et français)

- Explorer et rendre compte de la diversité, des conditions sociales et des événements historiques dans les régions où la langue est parlée, et voir les liens avec votre propre origine.
- (Notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2019)

- Anglais

- Explorer et réfléchir sur la diversité et les conditions sociales dans le monde anglophone en fonction des contextes historiques (Notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2019)

- Éducation civique

- Réfléchissez à ce que signifie être citoyen et comparez la façon dont les systèmes politiques sont organisés dans différents pays et régions
 - Évaluer comment l'exercice du pouvoir affecte les individus et les sociétés
 - Expliquer le fondement des droits de l'Homme, explorer et donner des exemples de violations de l'Homme à l'échelle nationale ou mondiale
 - Explorer un défi ou un conflit au niveau local, national ou mondial et discuter de la manière dont le défi ou le conflit affecte les différents groupes
- (Notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2019)

5.2.3. Les choix des outils : l'enseignement par les TIC

Pourquoi les TIC ?

L'apprentissage avec les TIC (Technologies de l'information et de la communication) montrent aujourd'hui leur apport considérable car ils enrichissent les contenus de l'enseignement, mais aussi leur mise-à-jour régulière permettent d'actualiser les connaissances dans un monde en mouvement. La possibilité de contrôler la progression de l'apprentissage avec le matériel que l'apprenant a à sa disposition lui donne la possibilité d'effectuer des

recherches qui correspondent à son rythme d'apprentissage. C'est aussi une possibilité d'effectuer des recherches sur le thème donné (Kluge, 2021). Chaque apprenant pourra donc effectuer des recherches sur des sites internet où l'information sur la situation des langues minoritaires est garantie. Auparavant, un enseignant montrera une présentation réalisée sur la place de l'occitan en France (Annexe 4). C'est à partir de ce cas concret que les élèves seront sensibilisés à l'existence des langues minoritaires.

Pour la réalisation de notre projet, nous proposons l'application *bookcreator* (« créateur de livre » en français). La description de cet outil et ses avantages dans la mise en place d'un projet interdisciplinaire se trouvent en Annexe 6. De cette façon, les apprenants auront accès à la présentation sur l'occitan et pourront réaliser leur propre livre virtuel sur une langue minoritaire de leur choix. Il nous paraît pertinent d'utiliser un support électronique afin de répondre à une autre exigence du projet pédagogique LK20 qui est de maîtriser des compétences numériques au même titre que les compétences orales, de lecture, de calcul et d'écriture. Déjà présent dans l'ancien projet pédagogique K06, les compétences numériques sont un enjeu essentiel pour les apprenants aujourd'hui.

Des sites internet pour s'informer

Dans notre exemple sur les langues minoritaires, il y a de nombreux sites internet disponibles. Nous en avons retenu 3 :

Pangloss (<https://pangloss.cnrs.fr/>). Ce site se veut être « un corpus de langues en danger et sous-documentées ». Il se décrit comme « une archive ouverte pour la sauvegarde du patrimoine ».

Ethnologue (<https://www.ethnologue.com/>). Ce site est introduit de la façon suivante : « explorer les langues du monde. Trouvez, lisez et effectuez des recherches sur les 7 151 langues vivantes connues dans le monde ».

Unesco (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf000018945>). Atlas des langues en danger dans le monde. Ce site est une publication en ligne contenant une liste complète des langues en danger dans le monde.

Des vidéos pour alerter

Il existe également des projets de sauvegarde des langues où les chercheurs tentent d'enregistrer les derniers locuteurs d'une langue en voie de disparition. Regarder ces vidéos

peut permettre à l'apprenant d'avoir une meilleure compréhension de la situation dans laquelle se trouvent ces langues :

Dying languages par National Geographic montre comment des scientifiques voyagent à travers le monde pour essayer de faire des enregistrements de langues parlées par extrêmement peu de personnes <https://www.youtube.com/watch?v=KB7kLNwKEVU>

What does the world lose when a language die? (PBS, Brown, & Holman, 2015) explore comment le patrimoine linguistique et les cultures traditionnelles du monde entier risquent d'être perdus à jamais https://www.youtube.com/watch?v=9INjnE_-Log

5.2.4. La tâche

Les apprenants vont devoir réaliser une recherche sur une langue en voie de disparition présente dans un des pays où ils apprennent une langue étrangère. Ils devront trouver le nombre de locuteurs dans cette langue, mettre en avant l'apport culturel de cette langue dans le pays où la langue majoritaire est une autre langue, appréhender son histoire et vérifier si elle bénéficie d'une protection dans la région où elle est parlée. Ils devront ensuite vérifier si cette langue est parlée dans un pays qui a signé la Charte européenne et comparer la situation de cette langue minoritaire avec la langue et culture sâme.

L'introduction à la tâche pourrait être suivante : D'après *Ethnologue*, la plus grande base de données de langues dans le monde, il existe aujourd'hui 7151 langues dans le monde réparties dans 200 États. Ces langues sont en constantes mutation et parlées par des communautés dans un monde en évolution rapide. Identifie une langue parmi toutes celles qui sont proposées, décris-la et explique par qui elle est parlée, quelles seraient les conséquences si elle venait à disparaître.

5.2.5. Quels élèves sont concernés par quelle langue ?

Étant donné que ce projet est interdisciplinaire, tous les apprenants vont y participer, il nous semble pertinent que des groupes de 5-6 élèves qui étudient des langues différentes travaillent ensemble. Chaque apprenant a des connaissances sur la langue majoritaire qu'il a choisi d'étudier, les discussions autour de leur langue ne seront que plus intéressantes. À travers chaque langue représentée, ce projet va permettre aux apprenants d'avoir une autre approche sur la pluralité des langues parlées dans le pays d'où ils sont originaires.

Chapitre 6 : Discussion

Parti du lien étroit qui existe entre langue et démocratie, nous avons présenté l'histoire des LR en France, puis établi un parallèle avec celle des langues minoritaires en Norvège, plus particulièrement le sâme et le kvène. Nous avons tenté de comprendre les raisons de l'évolution du contexte linguistique historique dans les deux pays, et les conséquences qui en ont découlées. L'histoire d'une langue est influencée par la culture du pays où elle est parlée. Il est important d'appréhender comment démocratie, langue et identité sont intimement liées. Afin de comprendre les spécificités culturelles propres à chaque région, les conflits géopolitiques, il est utile de comprendre l'histoire des langues pour mieux comprendre le monde. En 2022, la France n'a toujours pas ratifié *La charte européenne des langues régionales ou minoritaires* tandis que la Norvège est l'un des pionniers en Europe à l'avoir mis en place. Ce document qui vise à protéger un bien culturel européen est un des éléments clés qui rendra possible la défense des intérêts communs de groupes linguistiques minoritaires. Il est probable que si rien n'est fait pour encourager l'apprentissage des LR françaises dans les décennies à venir, elles s'inscriront dans le triste palmarès des langues mortes avant la fin du siècle. Si l'avenir des langues minoritaires en Norvège n'est pas garanti, il semblerait cependant que ce pays ait une politique qui va dans le sens souhaitable de la pérennité des langues minoritaires.

Dans ce travail, nous avons élaboré un projet didactique pour communiquer le statut des LR ainsi que la portée démocratique aux élèves. Dans ce qui suit, nous allons discuter les avantages et les défis de ce projet ainsi que l'apport potentiel aux objectifs pédagogiques des Langues étrangères et le thème transversal *Démocratie et citoyenneté*.

6.1. Premier défi dans la tâche : choisir une langue

Il est important que le message envoyé aux apprenants ne se concentre pas uniquement sur une situation historiquement complexe de l'oppression des minorités. L'histoire récente nous montre que l'Europe est une institution majeure qui se place aux côtés des minorités. S'il est potentiellement intéressant que ce projet mette en avant la valeur des cultures amenées à disparaître sur notre continent, les apprenants devront s'informer sur la situation des langues minoritaires dans le reste du monde. Ensuite, ils se concentreront sur une minorité en particulier pour établir un diagnostic sur la situation d'une seule langue, afin d'être en mesure de discuter en groupe la situation actuelle de cette langue et les mesures à prendre afin qu'elle puisse être prise en considération par la communauté internationale. S'il peut être judicieux de choisir une

langue en voie de disparition en Europe, ce n'est cependant pas une obligation. Les apprenants peuvent choisir une langue minoritaire d'un autre continent et évaluer dans quelle mesure cette langue pourrait être protégée si elle avait été prise en compte par un traité international de reconnaissance pour les droits des langues.

6.2. Les obstacles rencontrés dans l'élaboration du projet

Lors de la proposition de notre projet qui a été réalisée auprès des responsables du lycée, plusieurs administrateurs ont émis des doutes quant à la faisabilité de ce projet. Il demande en effet un investissement total de plusieurs enseignants sur une durée que nous avons estimé au départ à une semaine. Les emploi-du-temps doivent donc être revus et les enseignants être convaincus de l'intérêt de ce thème. Dans une telle situation, nous sommes tributaires d'une équipe pédagogique suffisamment motivée pour adapter le projet éducatif au reste du groupe concerné qui souhaite travailler sur le thème des langues en danger car « les thématiques interdisciplinaires dépendent de la collaboration des enseignants » (Koritzinsky, 2021, p. 215, notre traduction). Nous avons mis en annexe 5 le projet de départ qui concernait une semaine entière sur l'ensemble des matières enseignées en première année de lycée. Malheureusement, ce projet a été perçu comme trop astreignant pour que l'ensemble des éducateurs souhaitent le mettre en place. Nous avons dû revoir nos ambitions de départ et réduire les objectifs initiaux. Notre projet présenté dans le chapitre précédent est donc la seconde ébauche. Moins ambitieuse que la première qui abordait les langues au sens plus général, elle a le mérite d'être plus modulable. Notre tâche est orientée uniquement sur les langues minoritaires, et elle peut répondre aux projets pédagogiques de quatre matières : norvégien, anglais, éducation civique et langue étrangère. Si une ou plusieurs de ces matières ne sont pas représentées, le projet n'est pas pour autant en danger. Sa souplesse dans la mise en place est un atout.

6.3. Le choix du thème interdisciplinaire

Le thème *Démocratie et citoyenneté* est un thème interdisciplinaire, mais aussi une des six valeurs principales / valeurs de base : « les valeurs sont à la base de notre démocratie et doivent nous aider à vivre, apprendre et travailler ensemble dans un monde contemporain complexe et face à un avenir inconnu » (notre traduction) (Utdanningsdirektoratet, 2020). Notre travail aurait aussi pu être mis en place dans le thème interdisciplinaire *Santé et compétence de vie* il

peut être important de signaler certains sujets peuvent être traité dans plusieurs thèmes. Ce sera aux enseignants de trancher.

6.4. L'évaluation du projet

L'un des intérêts d'un projet interdisciplinaire, c'est qu'il permet d'affiner et moduler l'évaluation : « Le travail interdisciplinaire offre la possibilité d'une large évaluation de la compétence des élèves où les élèves sont impliqués dans l'évaluation » (notre traduction). (Bolstad, 2021 p.43). L'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage et l'enseignant va pouvoir interroger l'apprenant sur l'ensemble des connaissances nouvelles qu'il a acquis sur la situation des langues minoritaires, la réflexion sur le thème des langues en général et la prise de conscience de l'intérêt de sauvegarder les langues comme héritage culturel. L'évaluation pour les apprentissages¹⁹ est « le processus de recherche et d'interprétation des informations utiles aux élèves et aux enseignants, afin d'identifier où en sont les élèves dans leur apprentissage, vers où ils doivent aller et quel est le meilleur chemin pour qu'ils y accèdent » (Bolstad, 2021). Évaluer un projet interdisciplinaire permet aux enseignants et aux apprenants de réfléchir sur le processus d'apprentissage ainsi que le résultat obtenu.

L'évaluation ne peut pas être séparée du processus de l'apprentissage. Elle est simplement le dernier maillon de l'apprentissage. Cependant, elle doit être mise en place par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il nous paraît trop tôt pour faire des propositions concrètes d'évaluation. Chaque enseignant a sa vision sur la façon dont il souhaite évaluer les connaissances d'un apprenant et ils changent bien évidemment d'une matière à l'autre et d'une année sur l'autre. Nous ne nous mêlerons donc pas de ce bilan qui, bien que très important, ne traite pas du sujet que nous avons abordé et est géré par l'enseignant.

6.5. Bilan

Ce projet va permettre l'amélioration des connaissances des apprenants sur l'existence des langues minoritaires. Il remplira les objectifs du projet pédagogique et du cadre européen, tout en travaillant sur le thème interdisciplinaire *Démocratie et citoyenneté*. C'est une situation qui permet aux enseignants de développer des liens et favorise la coopération entre eux.

¹⁹ Vurdering for læring

Cependant, deux difficultés sont discernables. La première est le temps nécessaire à l'élaboration du projet. Construire un projet demande beaucoup de temps. La seconde est que le projet est tributaire de l'intérêt que l'enseignant porte au thème abordé ainsi qu'aux connaissances qu'il a de ce thème. L'apprentissage en profondeur est un élément important du nouveau projet pédagogique : les élèves doivent « apprendre à apprendre ». Pour cela, une solution est mise en avant : regrouper les matières scolaires et trouver un thème commun, ce qui permet le travail interdisciplinaire. Cependant, lui-même est dépendant de la volonté de chaque enseignant, ce qui rend parfois hasardeux la mise en place de projets.

Conclusion

En guise de conclusion, nous voudrions revenir aux quatre questions de recherche posées au début de ce travail :

Nous avons commencé par examiner l'influence des politiques linguistiques à travers l'histoire des langues en France en privilégiant l'occitan, LR présente sur toute la moitié sud de la France. Il a été singulier de constater que, même si la Révolution française prônait les valeurs de démocratie, les cultures locales présentes dans l'hexagone n'ont pas été englobées dans ce projet républicain et les langues en France ont été bannies au profit de l'unilinguisme qui depuis, est devenu le maître mot. En Norvège, la langue a aussi été un élément clé dans la construction de l'État nation. Avant même sa création, ce pays nordique a reconnu deux variantes officielles dans sa langue. Un siècle plus tard, après des périodes chaotiques où les minorités ont été discréditées, la langue sâme a été enfin reconnue et est devenue langue officielle au côté du norvégien. Cette langue minoritaire a réussi à s'imposer et à être reconnue dans l'ensemble de la société norvégienne. Nous avons montré comment ce processus de reconnaissance a été long et fastidieux.

Il semblerait qu'un des éléments majeurs qui a permis sa reconnaissance a été la signature de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Ceci répondait à notre deuxième question de recherche qui était en quoi la *Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires* a influencé les décisions politiques pour la prise en compte des langues minoritaires dans la société. On a mis en avant la répercussion de la signature de la charte sur la nécessité de reconnaître les minorités linguistiques dans une période où la Norvège venait de commencer le processus de reconnaissance des droits des Sâmes.

Notre troisième question de recherche était quelle est la place des LR dans le Cadre Européen des Langues (Conseil de l'Europe, 2020) et dans le projet pédagogique norvégien LK20 ? (Utdanningsdirektoratet, 2018). Le Cadre européen de référence pour les langues souligne l'importance de la compétence plurilingue, et par là même discrédite les promoteurs de l'unilinguisme. Si le Conseil européen s'efforce de défendre ses langues et de ses cultures, il doit toujours rester politiquement neutre, et dans ce cas ne pas mener un combat pour les pays qui n'avaient pas ratifié la charte au nom d'une peur du communautarisme. En renforçant la place des minorités linguistiques dans LK20, la Norvège perpétue sa nouvelle politique linguistique qui est de rendre plus visible les minorités.

Ce point de vue a été repris par le projet pédagogique norvégien K06 puis dernièrement LK20 (Utdanningsdirektoratet, 2019) qui se veut promoteur d'une société multiculturelle.

Enfin, notre dernière question de recherche était de quelle façon aborder les langues minoritaires à l'école en Norvège à travers l'interdisciplinarité et les enjeux de la démocratie pour répondre aux attentes du projet pédagogique global. Nous avons mis en place un projet interdisciplinaire pour explorer comment aborder cette question. Les enjeux des langues minoritaires concernent tout le monde et la sensibilisation des lycéens est nécessaire dans un monde où le multilinguisme est toujours un atout, jamais un désagrément. Sensibiliser les plus jeunes à l'existence de toutes les langues et à leur vulnérabilité face à la mondialisation est indispensable pour la sauvegarde de notre capital culturel. Le message que l'on a le devoir de leur transmettre est que si une langue unique a pour effet d'amoinrir la richesse de la pensée humaine, sauvegarder cette pluralité linguistique l'enrichit. Ce message peut être passé en cours de langue, mais également dans les autres matières qui sont intégrées aux projets interdisciplinaires. En effet, d'après le projet pédagogique LK20, il est du devoir de tout enseignant de promouvoir la diversité culturelle et de consolider la démocratie.

Désormais, les enseignants ont l'obligation de mettre en avant les valeurs des langues et cultures minoritaires, si possible sous forme de projets interdisciplinaires. Présent dans l'ensemble du projet pédagogique, ce thème récurrent a toute sa place dans les droits auxquels les minorités peuvent prétendre : « le droit de jouir de leur propre culture, le droit de professer et de pratiquer leur propre religion, le droit d'utiliser leur propre langue » (Nations Unies, s.d.). En mettant côte à côte l'exemple de la France et de la Norvège, nous avons vu comment des outils proposés par le Conseil Européen ont contribué à la protection des minorités nationales. Si en France les LR doivent se battre pour pouvoir exister, survivre face à la mondialisation culturelle et linguistique, en Norvège le vent a tourné et l'école a désormais la responsabilité de mettre en place des projets dynamiques de sauvegarde et de reconnaissance des langues.

Bibliographie

- Andreani, J.-L. (2008). *La revanche des langues régionales*. Le Monde. Consulté la dernière fois le 28.07.2022 sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2008/06/02/la-revanche-des-langues-regionales-par-jean-louis-andreani_1052599_3232.htm
- Benoît-Rohmer, F (2001, 1). *Les langues officielles de la France*. Revue française de droit constitutionnel, p. 3-29.
- Blanchet, P. (2018). *Entre droits linguistiques et glottophobie, analyse d'une discrimination instituée dans la société*. Langue et discriminations, Les cahiers de la LCD, pp. 27-44.
- Bolstad, B (2021). *Dybdeløring og tverfaglighet*, Pedlex.
- Bourdieu, P (1975). *Le fétichisme de la Langue, actes de la recherche en science sociale*. Paris.
- Boyer, (2001). *L'unilinguisme français contre le changement sociolinguistique*, université Paul Valéry, Montpellier III, travaux neuchâtelois de linguistique.
- BUFDIR (2020). *Diskriminering. Samer, nasjonale minoriteter og personer med innvandrerbakgrunn*. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur : https://bufdir.no/Statistikk_og_analyse/Etnisitet/Diskriminering#heading74365
- Bull, T. (2022). *Ivar Aasen*. . Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur Store Norsk Leksikon: https://snl.no/Ivar_Aasen
- Carcassonne, G (1998). *Étude sur la comptabilité entre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la constitution : rapport au Premier ministre*. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/24374-etude-sur-la-compatibilite-entre-la-charte-europeenne-des-langues-region>
- Cerquiglini (1999). Rapport de Bernard Cerquiglini sur les langues de la France.
- Coste D, Moore D., Zarate G. (1998). Compétence plurilingue et pluriculturelle, LFDN numero special "Recherches / Applications".
- Chansou, M (1983). Politique de la langue et idéologie en français contemporain. Fait partie d'un numéro thématique de Robert-Léon Wagner. Vocabulaire et idéologie. Analyses automatiques. Institut national de la langue française. Paris. Persee. Consulté la dernière fois le 20.06.2022 sur https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1983_num_6_1_1096
- Conseil de l'Europe (2020). *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Consulté la dernière fois le 04.04.2022 sur <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>

- Conseil de l'Europe (1992). *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*.
- Cerquiglini, B (1999). *Les Langues de France : rapport au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et à la ministre de la culture et de la communication*. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/24941-les-langues-de-france-rapport-au-ministre-de-leducation-nationale-de>
- Chaurand, J (2003). *Histoire de la langue française*. Que sais-je ? Poche. Presses Universitaires de France (PUF).
- Chervel, A. (1992). *L'enseignement du français à l'école primaire Textes officiels Tome 1 1791-1879*. Persee. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur https://www.persee.fr/doc/inrp_0000-0000_1992_ant_5_1_1836
- Conseil de l'Europe (1992). *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Strasbourg. Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe. (2022). *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur: [https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/news/-/asset_publisher/t9sWxmY5eZkv/content/norway-further-improvement-needed-to-revitalise-and-develop-the-most-endangered-minority-languages?inheritRedirect=false&redirect=https%](https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/news/-/asset_publisher/t9sWxmY5eZkv/content/norway-further-improvement-needed-to-revitalise-and-develop-the-most-endangered-minority-languages?inheritRedirect=false&redirect=https%2F%2Fwww.coe.int%2Ffr%2Fweb%2Flanguage-policy%2Fhome)
- Conseil de l'Europe (2022). *Portail des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe* Consulté la dernière fois le 20.06.2022 sur : <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/home>
- Encrevé, P. (2005). *Langues de France. Les droits linguistiques de l'homme et du citoyen*. Consulté la dernière fois le 10.08.2022 sur « Les droits linguistiques de l'homme et du citoyen », conférence à l'EHESS disponible sur : <http://www.langues-de-france.org/pierre-encreve.html>
- Erickson 1996, Klein 1998, & Spady 1994. (s.d.). *Fluxdeconnaissances. Pourquoi l'interdisciplinarité est importante*. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur <https://fluxdeconnaissances.com/information/page/read/96168-pourquoi-linterdisciplinarite-est-importante>
- Ethnologue (2022). *Language of the world*. Consulté la dernière fois le 20.06.2022 sur: <https://www.ethnologue.com/guides/how-many-languages>

- European fédération of National Institutions for Language EFNIL (2014). Consulté la dernière fois le 27.07.2022. *Norvège Cadre Juridique* sur <http://www.efnil.org/projects/le/norway/norvege>
- Forêt, J.-C., Gouiran, G., Lieutard, H., Martel, P., Torreilles, C., & Verny, M.-J. (s.d.). *L'occitan, une histoire. Pour en finir avec l'Occitanie ? Ou pour recommencer ?* Consulté la dernière fois le 27.07.2022 sur https://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/une_histoire/co/module_occitan_histoire_33.html
- Frachon, G. (2020). *La langue d'Oc : définition, état des lieux et intérêt de sa promotion culturelle dans l'enseignement du FLE*. Økonomi, språk og samfunnsfag. Høgskolen i Østfold.
- Gouvernement. (1882). *Jules Ferry rend l'enseignement primaire obligatoire*. Paris, France. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur : <https://www.gouvernement.fr/partage/10037-jules-ferry-rendait-l-enseignement-primaire-obligatoire>
- Grégoire, H. (1794). *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Wikisource, la bibliothèque libre. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur : https://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_sur_la_n%C3%A9cessit%C3%A9_et_les_moyens_d%E2%80%99an%C3%A9antir_les_patois_et_d%E2%80%99universaliser_l%E2%80%99usage_de_la_langue_fran%C3%A7aise
- Guiraud, P. (1978). *Patois et dialectes français*. Que sais-je? Editions Presses Universitaires de France.
- Guissard, I. (2007). *Le statut de la langue et de la culture sâmes en Norvège*. Cairn Info. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur <https://www.cairn.info/revue-etudes-germaniques-2007-1-page-197.htm#no7>
- Hagège, C. (2015). *Langues et territoire : une relation complexe*. Propos recueillis par J.-L. Cotard. Inflexions p.19-23. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur <https://www.cairn.info/revue-inflexions-2015-3-page-19.htm>
- Herjean, M. (2008). *Les langues régionales dans l'enseignement public. Toujours au bon plaisir du prince !* Agence Bretagne Presse. Consulté la dernière fois le 18.06.2022 sur <https://abp.bzh/les-langues-regionales-dans-l-enseignement-public.-toujours-au-bon-plaisir-du-prince--12377>
- Justis- og beredskapsdepartementet. (2022). *Kongeriket Noregs grunnlov*. Lovdata. Consulté la dernière fois le 18.04.2022 sur <https://lovdata.no/dokument/NL/lov/1814-05-17-nm>

- Kluge, A. (2021). *Læring med digital teknologi Teorier og utviklingstrekk*. Oslo: Cappelen Damm Akademisk.
- Kulbrandstad, L. (2015). *Minoritetsspråk og minoritetsspråkbrukere i Norge*. Språkrådet. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur: https://www.sprakradet.no/Vi-og-vart/Publikasjoner/Spraaknytt/Arkivet/2003/1_2/Minoritetsspraak/
- Leclerc, J. (1999, 04). *Rapport de Bernard Cerquiglini sur les langues de la France*. Consulté la dernière fois le 18.04.2022 sur <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Rapport-Cerquiglini-1999.htm>
- Lestringant, G. (2014). *Etudes finno-ougriennes*. Open Edition Journal. Consulté la dernière fois le 18.04.2022 sur <https://journals.openedition.org/efo/3794#tocto2n12>
- Lestringant, G. (2014). *Introduction à l'histoire des Sames du sud*. Open Edition Journal. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur <https://journals.openedition.org/efo/3794#tocto2n12>
- Leuilliot, P. (1947). *Jean Tild, L'abbé Grégoire*. Open Edition Journal. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1947_num_2_3_3318_t1_0370_0000_1?q=n%C3%A9cessit%C3%A9+et+les+moyens+d%E2%80%99an%C3%A9antir+les+patois+et+d%E2%80%99universaliser+la+langue+fran%C3%A7aise+
- Lieutard, H., & Verny, M.-J. (2007). *L'école française et les langues régionales (XIXe-XXe siècles)*. Presses Universitaires de la Méditerranée.
- Martel, P. (2007). *L'école française et l'occitan*. Books Open Edition. Consulté la dernière fois le 18.06.2022 sur <https://books.openedition.org/pulm/451>
- Martel, P. (2014). *L'école française et l'occitan Le sourd et le bègue*. Presses universitaires de la Méditerranée. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur <https://books.openedition.org/pulm/451>
- Mollac, P. (2021). *Loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*. République française. Vie publique. Consulté la dernière fois le 08.06.2022 sur <https://www.vie-publique.fr/loi/278001-loi-sur-les-langues-regionales-loi-molac>
- Nations Unies. (2009). *L'actualité mondiale Un regard humain*. ONU info. Consulté la dernière fois le 08.06.2022 sur <https://news.un.org/fr/story/2009/02/150882-unesco-plus-de-2500-langues-en-danger-dans-le-monde>

- Pavis, D. (2016). *L'occitan durant la première guerre mondiale*. Le Républicain. Consulté la dernière fois le 08.06.2022 sur Actu.fr. https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/sauveterre-de-guyenne_33506/loccitan-durant-la-premiere-guerre-mondiale_13893981.html
- PBS, Brown, J., & Holman, B. (2015). *What does the world lose when a language dies?* Consulté la dernière fois le 05.04.2022 sur https://www.youtube.com/watch?v=9lNjnE_-Log
- Perrot, M.-C. (1997). *La politique linguistique pendant la Révolution française. L'État linguiste* (52), pp. 158-167.
- Regjeringen (2022). *Minoritetsspråkpakten*. Regjeringen.no. Consulté la dernière fois le 08.04.2022 sur : <https://www.regjeringen.no/no/tema/urfolk-og-minoriteter/nasjonale-minoriteter/midtpalte/minoritetsprakpakta/id86936/>
- Robert, J.-M. (2004). *Les langues voisines en Scandinavie*. Cairn Info. Consulté la dernière fois le 28.04.2022 sur <https://www.cairn.info/revue-ela-2004-4-page-465.htm>
- Stubseid, D (2013). *Samisk i skolen = samene utestengt fra samfunnet*. Article paru dans Samisk skolehistorie 6. Davvi Girji. Sámegillii.
- Stortinget (2017-2018). *Sannhets- og forsoningskommisjonen*. Consulté la dernière fois le 18.06.2022 sur <https://www.stortinget.no/no/Hva-skjer-pa-Stortinget/Nyhetsarkiv/Hva-skjer-nyheter/2017-2018/sannhets--og-forsoningskommisjonen/>
- Torreilles, C., Verny, M., Forêt, J.-C., Gouiran, G., Lieutard, H., & Martel, P. (s.d.). *L'occitan, une histoire. Les Occitans et la révolution (1789-1799)*. Université de Montpellier 3. Consulté la dernière fois le 10.04.2022 sur https://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/une_histoire/co/module_occitan_histoire_27.html
- Utdanningsdirektoratet (2017). *Overordnet del Demokrati og medborgerskap*. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur <https://www.udir.no/lk20/overordnet-del/prinsipper-for-laring-utvikling-og-danning/tverrfaglige-temaer/demokrati-og-medborgerskap/?lang=nob>
- Utdanningsdirektoratet (2017). *Overordnet del Identitet og kulturelt mangfold*. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur : <https://www.udir.no/lk20/overordnet-del/opplaringens-verdigrunnlag/1.2-identitet-og-kulturelt-mangfold/>
- Utdanningsdirektoratet (2019). *Fremmedspråk (FSP01-02) Kompetansemål og vurdering*. Consulté la dernière fois le 28.06.2022 sur <https://www.udir.no/lk20/fsp01-02/kompetansemaal-og-vurdering/kv161?lang=nob&TverrfagligeTema=true&Kjerneelementer=true>

- UNESCO (2010). *Atlas des langues*. Consulté la dernière fois le 20.08.2022 sur <https://en.unesco.org/news/tell-us-about-your-language-play-part-building-unescos-world-atlas-languages>
- Valdez, S. (2009). *The death of language?* Workfortranslators.wordpress. Consulté la dernière fois le 20.06.2022 sur <https://workfortranslators.wordpress.com/2009/10/20/the-death-of-language/>
- Veivo, H., Yohann, A., & Escach, N. (2019). *Nordiques Mythes et réalités de l'Arctique*. Open Edition Journal. Consulté la dernière fois le 20.06.2022 <https://journals.openedition.org/nordiques/641>
- Vignaux, E. (2001). *Raisons politiques*. Cairn.Info. Consulté la dernière fois le 20.06.2022 <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2001-2-page-175.htm>
- Vignaux, E. (2001). *Nynorsk et bokmål : aux origines du bilinguisme en Norvège*. Cairn Info. Consulté la dernière fois le 20.06.2022 <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2001-2-page-175.htm>
- Viinikka-Kallinen, A. (2019). *Nordiques Dossier : Mythes et réalités de l'Arctique*. Open Edition Journal. Consulté la dernière fois le 20.05.2022 <https://journals.openedition.org/nordiques/641>

Annexe 1. Photos prises à la Blaguée



Photo 1: Affiche posée à l'entrée du local où s'est déroulée une rencontre de La Blaguée

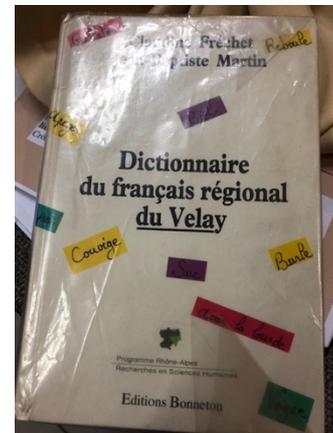


Photo 2: dictionnaire utilisé au cours des rencontres entre "patoisoux"

LA VERSANNE
Au Grand-Bois, un vent de Norvège a soufflé sur la blaguée de patois

Les participants se sont quittés en se disant « Véquia la prima, menaja vou, tou ! (Voilà le printemps, prenez soin de vous tous) ». Photo Progrès/Jean DESMARTIN

Avec le retour du printemps, les Blaguées du patois de Chaucître et de Taillard ont repris jeudi soir à l'auberge du Grand-Bois, animées par l'infatigable Pierre-Bernard Teysier, qui enchaîne blagues, chansons et bonne humeur. Les défenseurs et pratiquant du patois local, dérivé de l'occitan, s'étaient mis à l'heure norvégienne, en accueillant Geneviève Frachon, qui vit en Norvège avec sa famille, mais n'a pas renié ses racines de Chaucître. Ses parents et une grande partie de ses voisins étaient au Grand-Bois jeudi. Originnaire de Saint-Régis-du-Coin, elle a vécu 23 ans en France et est en Norvège depuis 24 ans, où elle est professeure de français. Elle est de passage en France à l'occasion de l'écriture d'un mémoire pour l'université d'Oslo sur la liberté et le droit d'exister des langues régionales dont l'Occitan. « Les patois sont nombreux en Norvège, et si c'était mal vu de parler patois en France, là-bas c'est tout le contraire », explique-t-elle. Depuis le début des blaguées il y a douze ans, est également présent Michel Bert, professeur de linguistique à l'université Lyon II et originaire de Marthes. Pour rappel, les blaguées se déroulent indifféremment dans les deux ex-cantons de Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux.

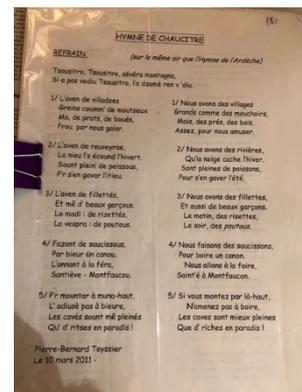


Photo 3 : Chanson symbolique du groupe de La Blaguée

Figur 1 Article de presse réalisé sur le journal local Le progrès (21.04.22), résumant nos discussions de la soirée

Annexe 2. L'examen de français au lycée. Høst 2014²⁰

Eksamen 19.11.2014

FSP5023/PSP5015/FSP5026
Fransk nivå II / Fransk nivå I + II
Elevar og privatistar / Elever og privatister



Oppgave 1

Pourquoi est-il important d'apprendre des langues ? Dans quelles situations pouvez-vous avoir besoin du français plus tard dans votre vie ? Écrivez un petit texte de trois à cinq phrases.

Écrivez en français.

Oppgave 2

Bruk teksten i vedlegget til å vurdere om disse utsagnene er riktige eller ikke. Begrunn svarene dine ved kort å vise til det som står i teksten.

- A. I Frankrike har regionale språk alltid blitt verdsatt.
- B. Lionel Buannic synes det er en fordel å kunne mer enn ett språk.
- C. I Frankrike må alle offisielle dokumenter også skrives på regionale språk.
- D. «Une langue régionale» er en lokal variant av fransk.

Svar på norsk.

Oppgave 3

På skolen driver dere med et prosjekt om Bretagne, og du skriver et formelt brev til Monsieur Lionel Buannic (se VEDLEGG). Forklar hvorfor du skriver, og spør så om dette:

- populariteten til tv-kanalene hans
- hvem som ser på
- språksituasjonen i Bretagne
- interessante ting å se og gjøre for turister i Bretagne

Skriv under som August Berg.

Écrivez en français.

²⁰ Nous avons choisi de ne pas montrer l'ensemble de l'examen FRANSK II H14, mais seulement les parties les plus pertinentes dans ce travail

Oppgave 4

Choisissez un des sujets suivants et écrivez un texte.

- Dans le texte du VEDLEGG on explique la situation des langues régionales en France. En Norvège la situation est différente. Écrivez un texte où vous comparez la situation linguistique dans les deux pays.
- Écrivez un texte où vous expliquez quelles méthodes ont bien fonctionné pour apprendre la langue et la culture françaises. Donnez ensuite quelques conseils aux futurs élèves pour bien réussir.
- Décrivez la photo ci-dessous. Que dit-elle sur la situation linguistique en Afrique ? Que pensez-vous de la présence française en Afrique ?

Écrivez en français.

FSP5023/PSP5015/FSP5026-H14 VEDLEGG

C'est quoi une langue régionale ?

« Guàtertag » en alsacien, « demat » en breton, « salutu » en corse... En France, il n'y a pas qu'une seule façon de dire bonjour, il y en a plusieurs ! Tous ces mots viennent de ce qu'on appelle les langues régionales. Voici une interview avec Lionel Buannic, le fondateur de deux chaînes de télé sur Internet, Brezhoweb, la bretonne, et Oc'Télé, l'occitane.

- Qu'est-ce qu'une langue régionale ?

- **Lionel Buannic** : C'est une langue différente du français, parlée dans une région. On trouve par exemple le breton, le basque, le catalan, l'occitan, le flamand, le corse, l'alsacien, le francique. Sans oublier les langues des îles françaises comme le polynésien ou le créole. Comme le français, elles ont leur propre grammaire, leur vocabulaire et leur conjugaison. Et leur littérature avec des poèmes en breton ou des romans en alsacien ! C'est une véritable culture. Sans tout ça, il n'y a pas de langue.

- Sont-elles utilisées aujourd'hui en France ?

- **Lionel Buannic** : Oui, il y a même des écoles bilingues qui les enseignent. Mais leur utilisation est aujourd'hui minoritaire, alors qu'il y a un siècle c'était la langue de tous les jours dans certaines régions. Cependant, quand l'école est devenue obligatoire à la fin du 19^e siècle, tous les élèves devaient parler français. Si on utilisait le basque ou l'occitan, par exemple, on était puni ! L'idée était d'avoir une République unie. Aujourd'hui, c'est très différent : la France veut préserver ses langues régionales.

- Quel est, selon vous, l'intérêt de sauver les langues régionales ?

- **Lionel Buannic** : C'est de ne pas imposer une langue à une personne qui veut garder sa propre langue. Il faut respecter cela, c'est essentiel. C'est aussi une question de diversité culturelle : chaque langue apporte un regard différent sur le monde. Quelqu'un qui parle à la fois français, corse et anglais sait qu'il n'y a pas qu'une seule façon de voir les choses, et ça, c'est une véritable richesse.

- On discute actuellement le statut des langues régionales à l'Assemblée nationale. Pourquoi ?

- **Lionel Buannic** : Pour ratifier la charte* européenne des langues régionales qui existe depuis 1992 et qui défend ces langues. Beaucoup de pays l'ont déjà fait. Ce n'est pas le cas de la France qui n'a qu'une langue officielle, le français. C'est pour cela que, par exemple, nos papiers administratifs ne peuvent être formulés qu'en français. C'est la loi. Si notre pays ratifie la charte, les langues régionales seront vraiment reconnues.

Bearbeidd/Bearbeidet av Utdanningsdirektoratet

Explications :

ratifier la charte - stadfeste/bekreftede regelverket

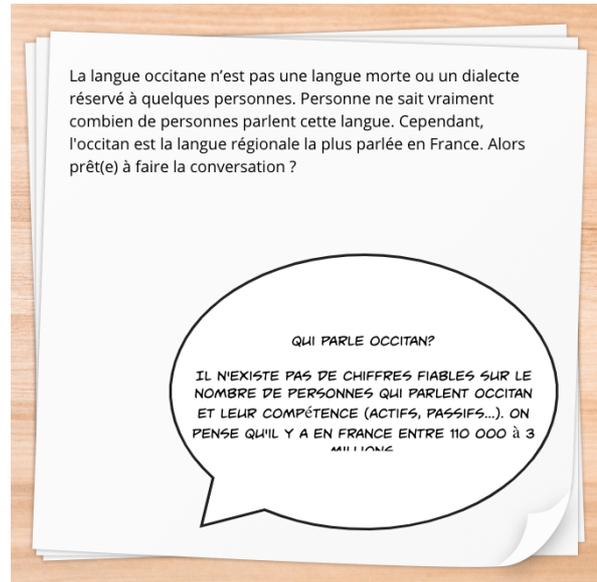
Annexe 3 : Les objectifs d'apprentissage en VG 1 (première année de lycée en Norvège)

Présentation du projet interdisciplinaire : les objectifs d'apprentissage

Språk / minoritets-språk	Kompetansemål Eksempler på sammenhenger Tverrfaglige tema: demokrati og medborgerskap
Norsk	Lese, analysere og tolke nyere skjønnlitteratur på bokmål og nynorsk og i oversettelse fra samiske og andre språk . Sammenligne særtrekk ved norsk med andre språk og vise hvordan språklige møter kan skape språkendringer Gjøre rede for utbredelsen av de samiske språkene i Norge, fornorskingspolitikken og de språklige rettighetene samer har som urfolk
Fremmed-språk	Utforske og gjøre rede for mangfold, samfunnsforhold og historiske hendelser i områder der språket snakkes, og se sammenhenger med egen bakgrunn (se : https://atlas.limsi.fr/?tab=Hexagone)
Samfunns-kunnskap	Reflektere over hva det innebærer å være medborger, og sammenligne hvordan politiske systemer er organisert i forskjellige land og områder Vurdere hvordan utøvelse av makt påvirker enkeltpersoner og samfunn - Gjøre rede for grunlaget for menneskerettighetene og utforske og gi eksempler på brudd på menneskerettighetene nasjonalt eller globalt Utforske en utfordring eller en konflikt på lokalt, nasjonalt eller globalt nivå og drøfte hvordan utfordringen eller konflikten påvirker forskjellige grupper
Geografi	Drøfte ulike interesser knyttet til ressurs- og arealbruk i Norge, Sápmi/Sábme/Sáepmie og nordområdene
Naturfag	Gjøre rede for hvordan klimaendringer påvirker evolusjon, utbredelse av arter og biologisk mangfold
Engelsk	Bruke egnede strategier i språklæring, tekstsaking og kommunikasjon I engelsk handler det tverrfaglige temaet demokrati og medborgerskap om å utvikle elevenes forståelse for at deres oppfatning av verden er kulturavhengig. Ved å lære engelsk kan elevene møte ulike samfunn og kulturer gjennom å kommunisere med andre over hele verden, uavhengig av språklig og kulturell bakgrunn. Dette kan bidra til å åpne for flere måter å tolke verden på og være med på å skape nysgjerrighet og engasjement, og medvirke til å forebygge fordommer •

Annexe 4 : Le projet réalisé avec l'outil en ligne : *bookcreator*

<https://app.bookcreator.com/library/-MwNHR6Ru9SSKW2SXAe1/xbFL2WGGjocjUgH85xgcwWRHgg72/46BawovfQ-a7n6b7UDOuUA/7heGpkMmQQy57FgJvteoXQ>



C'EST QUOI L'OCCITAN?

C'est une langue romane et minoritaire.

L'OCCITAN EST CONSIDÉRÉ PAR L'UNESCO COMME EN DANGER DE DISPARITION.

OÙ ON PARLE L'OCCITAN?

L'occitan (ou langue d'oc) se parle sur une grande moitié du sud de la France.

C'EST COMMENT L'OCCITAN?

Français	Occitan	Prononciation
Bonjour	Adiu	Adiw
Au revoir	Adissiatz	Adissias
Ça va ?	Va plan ?	Ba pla ?
Merci	Mercès	Mercèss

QUELQUES NOMS OCCITANS

Des noms de famille...et mon nom!
Frachon est un nom de famille du midi, diminutif de frache, et vient de l'ancien **occitan** fracha, avec le sens topographique de fissure, crevasse, **nom** relatif au domaine devenu patronyme

Des noms communs qui deviennent... anglais

Les linguistes estiment que plus de 30% de la langue anglaise proviendrait du français et logiquement, de l'occitan !

INSECTES

Parmi les insectes, l'anglais *bee* provient du mot occitan *abelha*, l'abeille. La *cigala* occitane donne *cicada* en anglais, la cigale.

Les oiseaux du territoire gascon ont aussi inspiré la langue anglaise. L'*agla* occitan inspire l'*eagle* anglais, l'aigle. Le *faisan* occitan, emprunté par le français, devient *pheasant* en anglais. Autre oiseau commun, *lo gai*, le geai, inspire *the jay*.

LA CULTURE OCCITANE

La culture occitane, on pense au moyen âge, les troubadours et les belles lettres.

Mais c'est aussi les danses, les chants, le théâtre... avec des créateurs et des artistes modernes fiers de leur identité.



LA MUSIQUE OCCITANE

Plus ancien :

Se canta, une chanson en occitan

<https://www.youtube.com/watch?v=1Bwo3sp982g>

Plus moderne (2021)

en occitan,

en espagnol

et en français :

Holi-hola



<https://www.youtube.com/watch?v=Vcpl6Ky4FfQ>

LA DANSE OCCITANE

Un sabot est une chaussure fabriquée dans un seul morceau de bois



KILDER

<https://locongres.org/fr/ressources/divers-fr/10950-pichona-istoria-de-la-lenga-occitana-e-de-son-estatut-fr-fr>

<https://www.aude.fr/decouvrir-la-culture-occitane>

<https://www.go-to-the-future.eu/fr/fiches/fiche/36>

<https://www.youtube.com/watch?v=K1U9oSzRDC>

Provençal Words in English

W. W. Skeat, *The Modern Language Review*, Vol. 1, No. 4 (Jul., 1906), pp. 283-285

https://www.jstor.org/stable/pdf/3713450.pdf?seq=1#page_scan_tab_contents

Robert A. Geuljans

www.etymologie-occitane.fr/langues-et-occitan/az-mots-anglais/

Annexe 5 : Projet interdisciplinaire sur les langues d'une durée d'une semaine

 **SPRÅKUKKE VGI**

AKADEMIET HELTBERG

2022-2023



HVA ER SPRÅK?

Språk er evnen til å produsere og forstå [ytringer](#) som formidler informasjon fra ett individ til et annet. Ytringene kan være enten hørbare ([tale](#)) eller synlige ([tegn](#), [skrift](#)), og informasjonen kan handle om sanseinntrykk, tanker, følelser og så videre. Denne definisjonen av språk omfatter den menneskelige språkevnen og alle de manifestasjonene den fremstår i.



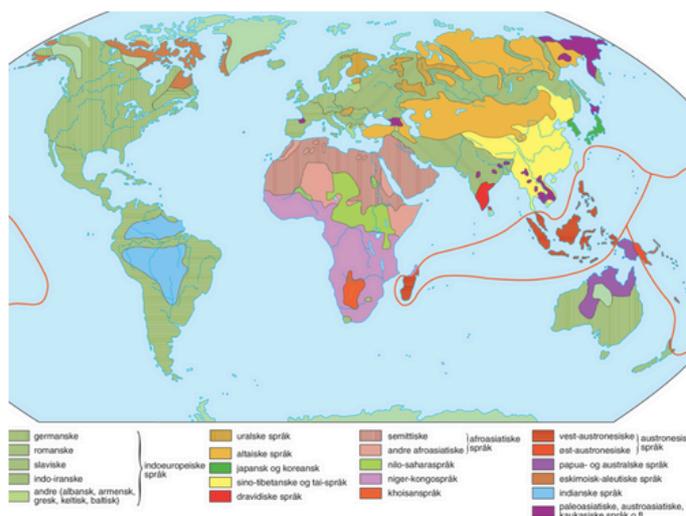
Språk kan også forstås som *et system av regler* for dannelse av ytringer som er felles for en gruppe mennesker. På samme måte som andre regler for sosial atferd vil dette regelsystemet skifte fra samfunn til samfunn, slik at det finnes et stort antall forskjellige språk.

Vitenskapen om språk kalles [språkvitenskap](#), eller lingvistikk.

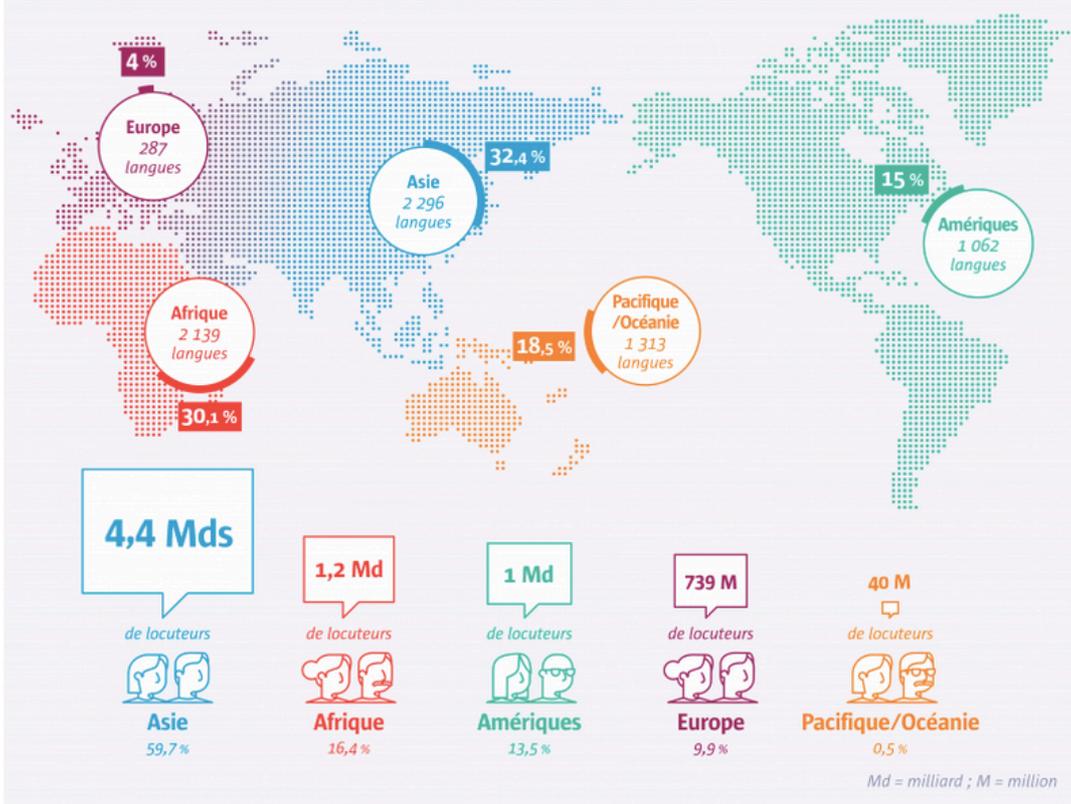
kilde : <https://snl.no/spr%C3%A5k>

HVOR MANGE SPRÅK I VERDEN?

Anslagene over hvor mange språk det finnes i verden i dag, varierer mellom rundt 6000 og 7500, blant annet på grunn av problemene med å definere skillet mellom språk og dialekter.



QUELQUE 7 000 LANGUES PARLÉES DANS LE MONDE DONT 2 700 EN DANGER



SPRÅK I FRANKRIKE

Det eneste offisielle språket i Frankrike er fransk. I tillegg finnes betydelige språklige minoriteter innenfor Frankrikes grenser.

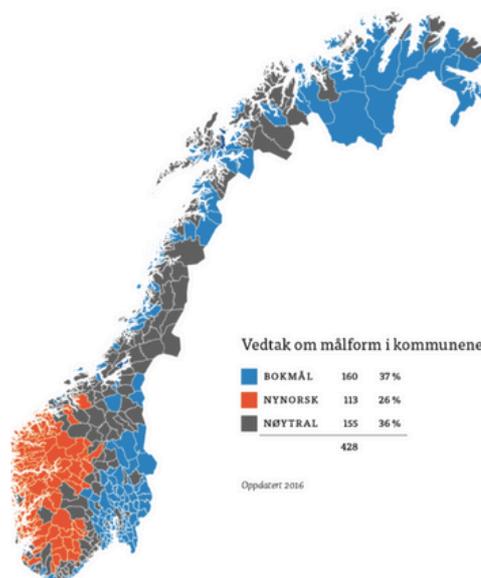
Flere av minoritetsspråkene er anerkjent i den franske grunnloven, men fransk språkpolitikk har tradisjonelt handlet om å styrke franskens posisjon.



SPRÅK I NORGE

[Norsk](#) er administrasjonsspråket i Norge, med to likestilte [målformer](#), [bokmål](#) og [nynorsk](#). I tillegg har flere kommuner og fylker [nordsamisk](#), [lulesamisk](#), [sørsamisk](#) og/eller [kvensk](#) som offisielt språk på kommunalt nivå, i tillegg til norsk.

Språket som snakkes av flest og dermed er *majoritetsspråk* i Norge, er norsk. Norsk er et [nordgermansk](#) språk som er nært beslektet og gjensidig forståelig med [dansk](#) og [svensk](#). Det finnes to [skriftspråks](#)varianter av norsk: [bokmål](#) og [nynorsk](#).



SPRÅK I DEN NORSKE SKOLEN

På UDIR finner vi det :

Skolen skal gi elevene historisk og kulturell innsikt og forankring, og bidra til at hver elev kan ivareta og utvikle sin identitet i et inkluderende og mangfoldig fellesskap.

Innsikt i vår historie og kultur er viktig for utvikling av elevenes identitet og skaper tilhørighet til samfunnet.

Elevene skal lære å kjenne de verdiene og tradisjonene som bidrar til å samle menneskene i landet.

Kristen og humanistisk arv og tradisjon er en viktig del av landets samlede kulturarv og har spilt en sentral rolle for utvikling av vårt demokrati.

Den samiske kulturarven er en del av kulturarven i Norge. Vår felles kulturarv har utviklet seg gjennom historien og skal forvaltes av nålevende og kommende generasjoner

SPRÅK OG FAG : HVA STÅR I LÆREPLAN?

Norsk : Mål for opplæringen er at eleven skal kunne lese, analysere og tolke nyere skjønnlitteratur på bokmål og nynorsk og i oversettelse fra samiske og andre språk men også sammenligne særtrekk ved norsk med andre språk og vise hvordan språklige møter kan skape språkendringer.

Engelsk : ikke bare kunne engelsk, men også kunne bruke kunnskap om sammenhenger mellom engelsk og andre språk eleven kjenner til i egen språklæring.

Fremmedspråk : bruke relevante lærings- og kommunikasjonsstrategier, digitale ressurser og erfaringer fra tidligere språklæring i læringsprosessen.

Matte : lese, hente ut og vurdere matematikk i tekster om situasjoner fra lokalmiljøet, lese og forstå matematiske bevis

KONKLUSJON : SPRÅK ER
OVERALT, I ALLE FAG!

MANDAG

VI BEGYNNER EN KONKURRANSE
MED DUOLINGO : HVER ELEV
FINNER SPRÅKET HAN/HUN LÆRER
OG PRØVER Å FÅ MEST MULIG XP
INNTIL FREDAG! DET BLIR

Norsk, engelsk og fremmedspråk:

- Refleksjonsoppgaver: sette i gang tankeprosessen. Hvorfor skal vi lære om språk? Hvorfor er det viktig? Hva er poenget med å sammenligne? Hva har språkene med hverandre å gjøre?
Oppgave i norsk : [språk er makt](#)

- språkdebatt og språkpolitikk
<https://ndla.no/nb/subject:1:f3d2143b-66e3-428c-89ca-72c1abc659ea/topic:4:187135/resource:1:129615>

- pusle setningsanalyse norsk og fremmedspråk- Geneviève, Helge, Guillermo og Dawn sender forslag på setninger i spansk/fransk/tysk/kinesisk

- kategorisering av ord etter ordklasse :
hvorfor grammatikk er viktig?
enkel setningsanalyse

- Engelskseminar : lær å bruke hjelpemidler ordnet
[English spreading worldwide](#)

TIRSDAG



Norsk og matte

Hva har språk å gjøre med matte?
Mer "teoretisk" dag.
Lære deg fagbegreper knyttet til språk.

Vise YouTube-klipp om språk/flerspråklighet/kultur/bevisstgjøring
<https://www.youtube.com/watch?v=s12BETpsB9Q>

Seminarer:

Norsk: Særtrekk i norsk språk, to grupper som kjøres parallelt? 09.15-10.15

P-Matte: matteopplegg 12.15-15.00
T-matte: matteopplegg 12.15-15.00

Hver gruppe begynner å lage en podcast og/eller bookcreator.
Gruppen innholder elever som lærer/snakker forskjellige språk (her legger man vekt på alle fremmedspråk). I din oppgave MÅ du bruke forskjellige språk som eksempel

ONSDAG



Engelsk og fremmedspråk:

(Opplegg gjelder også de elevene som tar morsmål). Viktig å se på alle språk (språk og identitet)

Lesestrategier og tekstforståelse

Transparente ord : du skal lage en liste over transparent ord som finnes i norsk og den fremmedspråk du lærer

Språk og kultur: mer lystbetonte diskusjoner om de kulturelle aspektene ved språk: "morsomme" feil, høflighetsformer, orddelingsfeil i norsk

Fremmedspråk : Presentasjon om språk i Frankrike. Snakker vi flere språk i Spania, Frankrike, Tyskland, Kina, Somalia, Sri-lanka?

Arbeidstid : de elevene jobber videre med podcast

TORS DAG



De humanistiske fag : språk og kultur

mer lystbetonte diskusjoner om de kulturelle aspektene ved språk:

- Humor : "morsomme" feil, ord som er IKKE transparent og kan bli misforstått, orddelingsfeil i norsk
- høflighetsformer : er man mer høflig når man snakker med de høflighetsform?

<https://www.sprakradet.no/svardatabase/sporsmal-og-svar/hoflighetsformene-de-dem-og-deres/>

- Musikk : carpe (flerespråklighet)

Mer arbeidstid denne dagen:

- slutføre podcast

FREDAG

Matte :

Presenterer podcastene i på fredag morgen

Evaluasjon:

Hva har du lært?

kilder

<https://snl.no/spr%C3%A5k>

https://snl.no/spr%C3%A5k_i_Norge

<https://www.udir.no/lk20/nor01-06/kompetansemaal-og-vurdering/kv114?lang=nob>

<https://www.udir.no/lk20/eng01-04/kompetansemaal-og-vurdering/kv6?lang=nob>

<https://www.udir.no/lk20/fsp01-02/kompetansemaal-og-vurdering/kv160?lang=nob>

<https://www.udir.no/lk20/mat08-01/kompetansemaal-og-vurdering/kv31?lang=nob>

<https://www.udir.no/lk20/mat09-01/kompetansemaal-og-vurdering/kv42?lang=nob>

<https://www.youtube.com/watch?v=s12BETpsB9Q>

https://snl.no/Spr%C3%A5k_i_Frankrike

<https://www.agoravox.fr/culture-loisirs/culture/article/l-extraordinaire-diversite-des-226312>

<https://leblob.fr/enquetes/langues-en-danger-comment-les-sauver>

[https://ndla.no/nb/subject:1:f3d2143b-66e3-428c-89ca-](https://ndla.no/nb/subject:1:f3d2143b-66e3-428c-89ca-72c1abc659ea/topic:4:187135/resource:1:129615)

[72c1abc659ea/topic:4:187135/resource:1:129615](https://ndla.no/nb/subject:1:f3d2143b-66e3-428c-89ca-72c1abc659ea/topic:4:187135/resource:1:129615)

Annexe 6 : Bookcreator : mode d'emploi

Ces informations ont été consulté le 10.08.22 sur le lien suivant : <https://atelier-canope-19.canoprof.fr/eleve/Formation%20initiale%20et%20continue/bookcreator/>

☰ CRÉER UN LIVRE NUMÉRIQUE AVEC BOOKCREATOR

Qu'est-ce que c'est ?

Book Creator est une application qui permet de créer des livres numériques. En français : "Créateur de livre".

Elle permet de créer rapidement un livre numérique multimédia, interactif, interdisciplinaire. Il est possible d'insérer depuis l'application des vidéos, images, sons, textes (tapuscrits et manuscrits), dessins.

La diffusion du livre numérique se fait au format ePub (libre) ou eBook (Apple); plusieurs autres formats d'exports sont également possibles (PDF, vidéo... mais perte de l'interactivité)

Intérêts pédagogiques

- Présentation et valorisation d'une production à la communauté éducative, aux parents, ...
- Production orale en interaction et production écrite facilitées lors de l'utilisation : l'enfant peut écrire, peut s'enregistrer, prendre des photos et des vidéos directement depuis la tablette.
- Compréhensions écrites et orales lors de la diffusion.
- Autonomie des élèves qui peuvent rapidement produire un livre fini en utilisant seulement la tablette pour toutes les ressources.
- Gestion de l'hétérogénéité (élèves tuteurs).

Avantages

- Prise en main et création rapides et intuitives permettant une autonomie dès le plus jeune âge.
- Positionnement, formatage de tous les éléments insérés.

Difficultés et limites

- Quelques fonctionnalités diffèrent selon le système d'exploitation.
- La version Android n'est pas disponible sur le GooglePlay. Une version est cependant téléchargeable sur le site de Bookcreator.
- Attention, la version gratuite permet de créer seulement un livre dans la version application sur tablette.

L'application en ligne

Book creator permet de créer un livre numérique de façon simple.

Chaque élève pourra créer son livre et le professeur pourra si il le souhaite créer un livre reprenant l'ensemble des livres générés par les élèves.

Les élèves peuvent voir les livres de leurs camarades (ou non, paramètre défini par le professeur)

Les usages de Book Creator en cette période de confinement peuvent donc être très variés. (cahier de vie de classe, cahier du jour de l'élève, projet de classe ...)

L'application en ligne permet au professeur de créer un compte pour chacun de ces élèves et ceci sans adresse mail.

L'application fonctionne avec les 3 navigateurs suivants :

Mon projet sur bookcreator :

